

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA NATURE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Juin 2026



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



SOMMAIRE

ÉDITO	4		
PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX	7		
Organismes de quarantaine deux découvertes.....	8		
300 ans de la Maison de la forêt.....	11		
Revitalisation de la réserve naturelle de Pré-Bordon à Gy.....	12		
Genève renforce son engagement pour la nature avec le Plan Biodiversité 2025-2030.....	14		
Clôture des ateliers collaboratifs pour l'élaboration du Règlement pour la protection et le développement du patrimoine arboré (RPDPA).....	15		
Mesures de soutien en faveur de la filière animale genevoise.....	16		
Plan directeur cantonal : structurer une réponse territoriale face aux pressions croissantes.....	18		
Régulation du cerf 2025-2026.....	20		
Stratégie d'accès du public aux espaces naturels et agricoles.....	22		
ACTUALITÉS	25		
Crise viticole.....	26		
Concilier conservation des milieux forestiers et infrastructures d'accueil : enjeux et perspectives.....	27		
Reprise des entretiens des limnimètres dans le cadre de l'entretien des cours d'eau.....	28		
Mise en place du système de surveillance du territoire vis-à-vis des organismes nuisibles dangereux pour les forêts.....	29		
Place de lavage et remplissage pour pulvérisateurs d'Eaumorte.....	29		
Parc des Franchises : un parc rénové, un quartier en mouvement.....	30		
Étude paysagère Praille Acacias Vernets (PAV).....	30		
Un plan d'entretien pour une Arve cohérente et vivante.....	31		
Zone loisir Pré-Macheret.....	31		
Problème d'ergot dans les céréales en 2025.....	32		
Plan de gestion pour le faucardage des plantes aquatiques.....	33		
Direction de la biodiversité et des forêts : une organisation consolidée.....	33		
Chatons « abandonnés » : une belle histoire et une leçon.....	34		
Lutte contre le moustique tigre, le frelon asiatique et la fourmi tapinoma.....	34		
Nouveaux outils numériques pour les « Analyses de vins » et le concours des Sélections des vins de Genève « SVG ».....	35		
Mise en place des outils d'octroi des subventions de la L13491.....	35		
Préparation du premier rapport de la loi climat urbain (L 1 07 LAVMT).....	35		
Sensibilisation - Nouvelle animation : « GRTA et le développement durable ».....	36		
Stratégie irrigation.....	37		
Entretien et amélioration continue des chemins de randonnée pédestres.....	38		
Un nouveau secteur pour renforcer la cohérence territoriale et porter la politique du loisir de plein air et du paysage.....	39		
Signalisation des sites protégés OROEM Allondon et réserves naturelles de la Haute-Seymaz.....	39		
MOMENTS FORTS	41		
Les 8'000 visiteurs de la journée de la police 2025 ont découvert avec intérêt le métier des gardes de l'environnement.....	42		
Inauguration de la ferme de Bernex et du parc.....	42		
Deux nouveaux vins au domaine de la République et Canton de Genève.....	43		
Deux nouvelles recrues chez les gardes.....	43		
Résulterre, bilan de l'année 1.....	43		
Agrolmpact, point de situation 2025.....	43		
Biodiversité en forêt : une journée d'échanges riche et constructive au martelloscope de Jussy.....	44		
Création de l'Observatoire du paysage du Rhône genevois, vers une gouvernance partagée.....	45		
Renforcement des mesures cantonales de soutien en faveur de l'agriculture.....	46		
Conseil stratégique aux exploitantes et exploitants agricoles.....	46		
Déploiement des dispositifs « homme-mort ».....	46		
Investissements agricoles durables, état des lieux après deux ans de mise en œuvre.....	47		
Revitalisation du triangle de l'Aire à Lully.....	48		
Plantation de trois arbres pour la clôture du processus d'élaboration d'un RPDPA.....	48		
Au fil du Nant d'Avril, une passerelle remise à neuf.....	49		



ÉDITO

ENTRE TRAVAIL DE FOND ET GESTION DE CRISES

Chère lectrice, cher lecteur,

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport d'activité 2025, l'OCAN a assumé son travail de fond habituel, auquel se sont ajoutées des tâches exceptionnelles : gestion des crises agricoles, accompagnement de l'élaboration du plan directeur cantonal 2050, dépôt du paquet biodiversité, mise en œuvre de la loi sur l'arborisation, pour ne citer que ces quelques exemples.

L'OCAN, fort de ses six politiques publiques (agriculture, biodiversité, arborisation, forêt, paysage et loisirs en plein air), contribue à la mutation du canton vers un territoire plus résilient à l'heure où les changements climatiques se font ressentir, où la densification urbaine est une nécessité pour protéger l'espace rural et où la croissance de la population est continue. Sans une vision coordonnée, les espaces ruraux et naturels ne seront plus à même de fournir les fonctions d'approvisionnement, notamment alimentaires ou en eau potable, contribuer aux régulations écologiques et climatiques - gestion des eaux, atténuation des îlots de chaleur, maintien de la biodiversité – tout en répondant aux besoins de ressourcement de la population.

L'ensemble des thématiques que nous portons - structurantes sur le plan territorial - nous amènent à nous investir pleinement dans le futur plan directeur cantonal en offrant une perspective croisée et cohérente de nos politiques publiques en faveur de l'aménagement du territoire de demain. L'office renforce ainsi son positionnement en tant qu'acteur central de la réflexion territoriale, capable d'articuler des enjeux complexes au service d'un développement équilibré et durable du canton. En termes organisationnels, la création d'un secteur transversal au sein de notre office, chargé de la planification territoriale et du paysage, a grandement facilité ce travail de cohérence en interne, mais aussi bien évidemment avec nos offices partenaires, plus particulièrement l'office de l'urbanisme en charge de l'aménagement.

C'est ainsi que nous avons œuvré pour élaborer une carte de l'infrastructure écologique répondant aux besoins des espèces faunistiques et floristiques, tout en tenant compte des enjeux agricoles et en s'infiltrant dans l'espace urbain. L'objectif étant d'offrir des continuités écologiques, d'ouvrir des espaces pour que la nature circule, respire et s'étende. Pour exemple, l'office a proposé une image directrice de la biodiversité et du paysage dans le périmètre urbain en pleine mutation qu'est le secteur Praille-Acacias-Vernets. Ainsi, le plan biodiversité, et le projet de loi infrastructure écologique qui l'accompagne, ne visent pas seulement à protéger la nature, mais aussi à consolider ce qui nous permet, collectivement, de continuer à vivre dans un territoire agréable, sain et résilient.

En 2025, plusieurs actions y ont contribué aux abords ou hors de la ville : des aménagements tels que la revitalisation de la réserve naturelle de Pré-Bordon sur la commune de Gy, le plan de gestion pour le faucardage tenant mieux compte de l'état des herbiers du lac, ou encore le plan d'entretien des rives de l'Arve.

L'office développe également une stratégie d'accès du public dans les milieux naturels et agricoles qui tient compte des valeurs à protéger. Celle-ci permettra d'une part de répondre aux besoins de ressourcement de la population, tout en préservant les milieux sensibles. Pour exemple, un abri sera construit à Pré-Macheret pour les utilisatrices et utilisateurs de la forêt, mais aussi pour accueillir les centres aérés de quartiers urbains. Les chemins de randonnée, ainsi que les passerelles, font l'objet d'entretiens continus et de nouvelles réalisations en 2025 favorisent cet accueil raisonné du public.

L'arborisation, qui contribue elle aussi à l'infrastructure écologique, mais également à rafraîchir la ville, n'est pas en reste. Elle se déploie tant grâce à la loi d'arborisation qui prévoit de soutenir la plantation de très nombreux arbres en zone urbaine - plus de 100 projets sont d'ores et déjà annoncés - mais aussi par le biais de la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine portée conjointement avec les offices de la mobilité. Bien évidemment, le patrimoine arboré est en premier lieu constitué par les arbres existants qu'il s'agit de protéger afin qu'ils ne soient pas une simple variable d'ajustement des projets. Ils revêtent une grande valeur et offrent des services incalculables à la population. Le travail collaboratif mis en place avec les parties prenantes autour de la refonte du règlement pour la protection et le développement du patrimoine arboré y contribue.

Au-delà de ces enjeux territoriaux, l'OCAN a poursuivi ses missions plus « classiques » comme le monitoring et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les organismes de quarantaine. Malheureusement, l'année 2025 a vu l'apparition d'un nouveau cas de flavescence dorée et, pour la première fois, la présence du scarabée japonais a été détectée. Cette dernière espèce, qui s'attaque à plus de 400 espèces végétales est suivie de très près avec la mise en place d'une task force regroupant plusieurs offices cantonaux, la Confédération, les communes et les associations concernées dans des domaines aussi variés que l'agriculture, le paysagisme ou le sport. Côté forêts, le dispositif de suivi se renforce, plus particulièrement pour le capricorne asiatique et l'agrile du frêne pour lesquels huit surfaces de surveillance ont été mises en place. S'ajoutent à cela, et pour ne citer que les principales espèces, le moustique tigre, en étroite collaboration avec le service du médecin cantonal, le frelon asiatique, ou la fourmi tapinoma.

En ce qui concerne l'agriculture, l'office a accompagné le secteur avec diverses adaptations réglementaires et de nouvelles subventions concernant plus particulièrement la filière animale et viticole. Ces deux filières ont subi de plein fouet des crises liées d'une part à un déséquilibre du marché et d'autre part à une épizootie, la dermatose nodulaire contagieuse.

Grâce aux actions des gardes de l'environnement, l'office a poursuivi sa stratégie de réduction des dégâts liés à la faune en poursuivant les efforts de prévention (effarouchement, poses de clôtures, ...) et de régulation des populations de sangliers, de chevreuils et de cerfs.

Pour faire face aux enjeux actuels et futurs, l'office continue son accompagnement dans les domaines de l'irrigation et des énergies renouvelables avec l'appui des offices de l'eau, de l'environnement et de l'énergie. La loi d'investissement sur les infrastructures agricoles durables permet, notamment, de contribuer au financement de tels projets.

Comme vous pouvez le constater, l'office s'investit à différents niveaux, qu'ils soient stratégiques ou territoriaux, tout comme opérationnels, pour promouvoir les multiples enjeux qu'il a sous sa responsabilité et ce toujours en collaboration étroite avec les parties prenantes.

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles découvertes.

Valentina Hemmeler Maïga
Directrice générale





PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX



ORGANISMES DE QUARANTAINE DEUX DÉCOUVERTES

En 2025, sur mandat de l'OFAG, le service de l'agronomie (SAgr) a surveillé 22 organismes de quarantaine nuisibles à l'agriculture sur le territoire cantonal. Cette année a été marquée par la première apparition d'un foyer de scarabée japonais (*Popillia japonica*) et la découverte d'un nouveau cep de vigne positif à la flavescence dorée.

Flavescence dorée

La flavescence dorée (FD) est la maladie de la vigne la plus grave connue à ce jour en Europe. Elle est présente à Genève depuis 2019 après la découverte d'un plant positif à la maladie dans une pépinière sur la commune de Céligny.

Il s'agit d'une maladie de quarantaine, pour laquelle l'annonce des ceps atteints et la lutte sont obligatoires en vertu de l'ordonnance sur la protection des végétaux contre les organismes particulièrement dangereux.

Deux nouveaux cas positifs ont été découverts en 2021 à Dardagny. Dès 2022, un périmètre de lutte obligatoire (PLO) est mis en place pour lutter contre la maladie, ce périmètre est levé dans l'éventualité où aucun cas de flavescence positif est découvert pendant deux années consécutives. Aucun cas positif n'a été détecté en 2022, mais trois cas positifs à la flavescence ont été constatés en 2023. Un nouveau PLO a donc vu le jour en 2024. Après un exercice 2024 sans découverte de ceps positifs, les différentes battues prospectives menées par l'OCAN et les vigneronnes et vigneron dans le secteur durant l'été 2025, un cep positif à la FD a été confirmé dans le PLO. Le périmètre de lutte sera légèrement modifié dès 2026 et passera de 62 ha à 20 ha toujours sur la commune de Dardagny. Les stratégies de lutte resteront quant à elles inchangées pour l'année à venir.

Par rapport à l'évolution fulgurante de la maladie dans certains cantons, les efforts de prévention, de détection et de lutte précoces sont efficaces.



Un scarabée japonais sur une feuille de vigne (T1)

Scarabée japonais

Cet insecte originaire d'Asie de l'Est est extrêmement vorace et polyphage, il peut s'attaquer à plus de 400 espèces de plantes hôtes. Il est l'un des nuisibles les plus dévastateurs connus. Sa petite taille et son potentiel de résilience complexifient grandement sa surveillance et sa lutte.

Les scarabées adultes sont actifs durant l'été et dévorent les feuillages des plantes. La culture la plus touchée est la vigne mais l'insecte se plaît notamment sur les arbres fruitiers à noyau, petits fruits, soja et maïs. La flore sauvage et les plants d'ornement sont aussi touchés.

La ponte a lieu dans le sol des zones enherbées humides (prairie, jardin, etc.). Les larves, une fois émergées, se nourrissent principalement de racines des graminées. Les dégâts peuvent dès lors apparaître sur les pelouses, indirectement par le biais de prédateurs fouissant le sol à la recherche de larves, ou directement, en cas de forte présence de larves, le gazon sèche, puisque ses racines sont dévorées. Les larves restent sous terre jusqu'à l'été suivant, d'où elles émergent sous leur forme adulte. La gestion des zones de pontes est déterminante car la taille de la population d'adultes l'année suivante en dépend. Les solutions phytosanitaires actuellement à disposition sont lacunaires.

De la taille d'un grain de café, le scarabée japonais a une tête vert métallique et des élytres cuivrées, il est particulièrement reconnaissable par la présence de cinq touffes de poils blancs distinctes sur chaque flanc et deux touffes à l'arrière.

Sa première présence en Europe continentale a été signalée en 2014 en Italie (Lombardie). Le foyer italien a rapidement pris de l'ampleur pour s'étendre jusqu'au sud du Tessin déjà en 2017. Aujourd'hui la moitié de ce canton est infestée et l'insecte gagne du terrain.

C'est en 2023 qu'un premier foyer a été découvert au Nord de la chaîne des Alpes, proche de l'aéroport de Kloten (ZH). Cette apparition fut alarmante pour le reste de la Suisse et du continent, la barrière naturelle alpine ayant été franchie (via les transports anthropiques). Cette même année, un foyer conséquent, a aussi été découvert en région du Haut-Valais. C'est la première fois que l'insecte est découvert à une telle altitude, ce pourquoi il est passé inaperçu. Cette découverte est également inquiétante, signifiant une capacité de survie à des conditions hivernales rudes. Depuis, les apparitions se sont multipliées en Suisse jusqu'en 2025 où six nouveaux foyers ont été découverts, dont un sur notre canton et trois dans le canton de Vaud, le long du lac Léman.

Pour surveiller l'apparition de cette espèce invasive, le SAgr déploie chaque année un important réseau de pièges à phéromones hautement spécifiques et attractifs. Les pièges sont placés stratégiquement en fonction des risques et sont contrôlés de manière hebdomadaire de juin à septembre. L'engagement de civilistes (service civil) est d'une grande aide pour effectuer la surveillance du territoire dont les besoins en ressources sont particulièrement importants durant l'été. C'est par le biais de ces contrôles qu'un premier individu a été découvert dans un piège installé dans une pépinière de la rive gauche le 30 juin 2025. L'insecte a immédiatement été envoyé au laboratoire de diagnostic d'Agroscope, pour identification formelle avec annonce parallèle au service phytosanitaire fédéral (SPF). Une fois l'espèce confirmée, la présence a été signalée à la communauté

européenne (procédure obligatoire). Les pépinières agréées pour la délivrance du passeport phytosanitaire étant du ressort du SPF, ce dernier a pris les premières mesures restrictives et immédiates (contrôle du site et mise en quarantaine de lots de plantes à risques), vu l'emplacement de la première capture. Le SAgr a pour sa part aussitôt installé un nouveau réseau de piégeage en périphérie du site de capture (rayon 1km et 3km), dans le but de déterminer si l'individu capturé proviendrait d'un éventuel foyer plus distant. Aucun scarabée n'a été constaté la semaine suivante laissant alors suggérer qu'il s'agissait d'un *autostoppeur*, c'est à dire un individu isolé transporté hasardeusement par un véhicule. La situation est restée stable jusqu'à fin juillet-début août (période de pic) où 10 autres individus ont été capturés, il a été décidé conjointement avec le SPF de déterminer un premier périmètre du foyer d'infestation et d'y appliquer les mesures contraignantes vouées à tenter d'éradiquer mais surtout limiter l'expansion de la population de scarabées hors de sa zone. Aucune capture n'a eu lieu en périphérie du site, confirmant la localisation du foyer. En parallèle de l'élaboration d'une décision de portée générale édictant les mesures contraignantes, le SAgr a rencontré les représentants des trois communes concernées par le périmètre du foyer d'infestation pour leur annoncer les mesures prévues et une stratégie de communication a été mise en place avec le service de la communication environnement du département du territoire. Une Task-force a également été formée, comprenant différents acteurs et actrices représentant les filières directement touchées par les mesures de lutte, permettant ainsi d'appuyer nos choix opérationnels et de relayer l'information aux concernés. **Cet appui est d'autant plus précieux que l'application des mesures dépasse largement le champ d'action habituel du SAgr et de la DAgr, les principales mesures étant prises hors de la surface agricole.**

La décision de portée générale datée du 19 août 2025 informe la population de la présence du foyer, de ses délimitations (foyer d'infestation, zone tampon) et des contraintes y relatives.



Le foyer d'infestation, d'un rayon d'1km, est à cheval sur trois communes: Collonge-Bellerive, Corsier et Meinier. La zone tampon, elle, s'étend sur une zone de 5km supplémentaire (= 6km depuis le centre), comprenant de nombreuses communes de la rive gauche du lac et s'étendant sur le territoire français (coordination internationale). Les contraintes les plus importantes du périmètre d'infestation (1 km rayon) sont:

Du 1^{er} juin au 30 septembre:

- Interdiction de l'arrosage du gazon
 - limite les pontes,
 - limite la survie des œufs/larves;
- Interdiction de déplacement de déchets verts hors du périmètre
 - évite le transport de scarabées pouvant former un nouveau foyer en zone indemne (une seule femelle fécondée suffit à créer une population).

Toute l'année:

- Interdiction de déplacement de terre (y compris plantes en pot diam. >30cm)
 - évite le transport d'œufs et de larves.

D'autres contraintes et d'éventuelles exceptions existent, les détails sont disponibles sur notre site internet, voir en fin de texte.

Le SPF et le SAgr ont aussi procédé à une lutte directe visant à éliminer les larves vraisemblablement présentes dans les pelouses du cœur du foyer. Les mesures en question ont été le fraisage (destruction) de parcelles et l'application de nématodes entomopathogènes (vers microscopique parasite des larves) dans les jardins privés.

L'efficacité des mesures prises ne pourra être constatée que l'été suivant, lorsque les scarabées adultes émergeront du sol. La probabilité de voir apparaître de nouveaux foyers en 2026 est relativement élevée, les ressources déjà limitées risquent de rapidement faire défaut. Une prise de conscience et de responsabilité généralisée est indispensable. La collaboration avec les autorités et services communaux des communes de Collonge-Bellerive, Corsier et Meinier, a été excellente et nous les en remercions.

Toutes les informations relatives au scarabée japonais à Genève sont disponibles sur www.ge.ch/c/scarabeejaponais



Patrik Fouvy accompagné de Pierre Baumgart expliquant la gestion forestière des bois de Jussy.



Conférence de Sylvain Tesson en présence de Catherine Van Offelen et Pierre Baumgart à l'Uptown Geneva.



300 ANS DE LA MAISON DE LA FORÊT

Le samedi 11 octobre 2025, la Maison de la forêt a célébré son tricentenaire. À cette occasion, l'OCAN a organisé des visites guidées permettant de découvrir à la fois le patrimoine architectural du site et la richesse des bois de Jussy. Le public a ainsi pu redécouvrir cette bâtisse emblématique, aujourd'hui siège des gardes de l'environnement.

La journée s'est conclue à l'Uptown Geneva par une conférence donnée devant une salle comble par l'écrivain Sylvain Tesson, accompagné de la philosophe Catherine Van Offelen et du naturaliste Pierre Baumgart. Leur invitation visait à ouvrir une réflexion sur notre rapport au sauvage dans une agglomération dense, en interrogeant la place que la forêt conserve dans nos imaginaires et nos besoins fondamentaux. Trois cents ans après la construction de la Maison de la forêt, ce regard croisé a permis de relier héritage et enjeux contemporains, en esquissant aussi, dans l'esprit de la phronesis, une capacité à agir avec discernement plutôt qu'à différer l'action, et en rappelant, à la suite de Robert Hainard, l'importance d'une attention patiente au vivant, faite d'observation et de proximité.

La visite guidée, menée par le naturaliste Pierre Baumgart aux côtés de l'historien du patrimoine Bénédicte Frommel et de l'inspecteur cantonal des forêts, a permis d'approfondir la connaissance de ce site remarquable et d'aborder les principes de gestion des forêts en futaie irrégulière. Dans ce mode d'exploitation, des arbres d'essences, d'âges et de tailles variés cohabitent au sein d'une même parcelle. Tous les huit à dix ans, une sélection est effectuée de manière progressive et mesurée. Ces interventions assurent une production de bois de qualité, préservent l'équilibre paysager et favorisent la lumière indispensable à la régénération naturelle.

Ce modèle s'inscrit en contraste avec les pratiques historiques. Pendant des siècles, les bois de Jussy ont été intensivement exploités, les arbres étant coupés environ tous les vingt ans pour fournir du bois de chauffage, principalement du chêne. Les effets de cette exploitation sont encore visibles aujourd'hui. Comme le souligne Patrik Fouvy, la forêt présente environ 60% de chênes et 20% de charmes, tandis que les hêtres, pourtant dominants dans un milieu naturel équilibré, restent peu représentés.

La Maison de la forêt constitue ainsi un point d'observation privilégié pour comprendre l'évolution des paysages boisés et des pratiques qui les façonnent. Bénédicte Frommel rappelle que la perception et la gestion des forêts évoluent dès la fin du XVII^e siècle. En France, Colbert érige la forêt en ressource stratégique, notamment pour la construction navale. À Genève, sans flotte à bâtir, une approche comparable se développe néanmoins: l'Hospice, propriétaire des bois, met en place une gestion active destinée à approvisionner ses bâtiments en bois de construction et de chauffage.

Initialement simple bâtisse utilitaire, la Maison de la forêt s'agrandit progressivement et devient, au XIX^e siècle, une résidence de chasse, donnant naissance au mythe de la maison forte. Acquisée par l'État en 1950, elle fait l'objet d'une restauration accompagnée d'une reconstitution des boisés. Depuis 2010, un tournant écologique majeur s'est affirmé avec l'introduction d'une gestion différenciée: certaines zones sont laissées en libre évolution, tandis que d'autres sont aménagées pour favoriser une diversité accrue d'habitats. Cette approche prolonge une histoire tricentenaire en inscrivant la gestion forestière genevoise dans une dynamique à la fois durable, fonctionnelle et sensible au vivant.



REVITALISATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE PRÉ-BORDON A GY

À la fin de l'année 2025, l'OCAN a engagé d'importants travaux de revitalisation au sein de la réserve naturelle de Pré-Bordon, située dans le massif forestier des bois de Jussy, sur le territoire de la commune de Gy.

Ces interventions avaient pour objectif principal d'accroître la diversité des milieux naturels du site, en particulier par la requalification d'un massif forestier majoritairement composé d'une plantation de résineux, dominé par l'épicéa, le sapin de Douglas et le pin sylvestre.

Planté il y a une quarantaine d'années, ce massif forestier s'était fortement dégradé au cours des dernières années sous l'effet combiné du réchauffement climatique et des attaques de bostryches. Afin de valoriser le bois encore présent sur la parcelle et de redonner une dynamique écologique au site, un projet de grande ampleur a ainsi été lancé.

Les travaux ont consisté en la création d'une vaste ouverture forestière permettant l'aménagement de trois clairières d'une surface totale de plus de 7300 m² et d'une forêt claire de plus d'un hectare.

En sus, plusieurs milieux humides ont été aménagés. Parmi ces derniers, deux plans d'eau temporaires couvrant une surface d'environ 2500m², un étang permanent de 600m² et une vingtaine de petites mares réparties sur l'entier du périmètre. Par ailleurs, plus de 600 mètres linéaires de fossés ont été entièrement remblayés afin de rétablir des conditions d'hydromorphie des sols se rapprochant le plus possible d'un fonctionnement naturel.



Emplacement d'une des futures clairières après les travaux d'abattage et de débroussaillage.



Étang permanent



Le chantier se poursuivra jusqu'au printemps 2026, avec l'ensemencement des clairières nouvellement créées. Différentes approches seront testées dans ce cadre :

- la première clairière seraensemencée à l'aide d'un mélange de fleurs de foin issu de la prairie humide de haute valeur écologique des Prés de Faverges, située plus au sud des bois de Jussy ;
- la deuxième recevra un mélange grainier spécialement composé en fonction des caractéristiques écologiques du site ;
- enfin, la troisième clairière sera laissée en libre évolution, avec uniquement des interventions d'entretien ponctuelles.

Ces aménagements permettront d'observer et de comparer l'évolution des milieux, contribuant ainsi à une meilleure connaissance et valorisation de la biodiversité locale.

Ce projet, par son ampleur et la diversité des milieux aménagés, vise à favoriser de nombreuses espèces menacées et protégées. Le périmètre de projet étant inscrit en tant que site de reproduction d'importance nationale pour les amphibiens, c'est tout ce groupe qui devrait bénéficier des aménagements réalisés. La flore des prairies humides devrait également rencontrer des conditions favorables à son développement avec entre autres - nous l'espérons - le développement du très rare glaïeul des marais. Enfin le site vise également à accueillir une grande diversité d'insectes comme le cuivré des marais (papillon), le leste dryade (libellule) et bien d'autres.



Glaïeul des marais



GENÈVE RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR LA NATURE AVEC LE PLAN BIODIVERSITÉ 2025-2030

La biodiversité est la matrice invisible qui soutient notre quotidien. Elle régule les températures en ville, dépollue les sols et les eaux, accueille des pollinisateurs indispensables à l'agriculture, et offre des espaces de détente à toutes les générations. Elle structure aussi l'identité paysagère du canton: des rives du Léman aux forêts, des parcs urbains aux zones agricoles.

Pourtant, cette biodiversité est en danger. L'artificialisation du sol fragmente les habitats, les espèces peinent de plus en plus à circuler, la pollution lumineuse perturbe la vie nocturne, et les pressions humaines affaiblissent les écosystèmes. La richesse naturelle de Genève reste remarquable, mais sous pression. Or, ce qui disparaît ne se reconstruit pas facilement.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'État a adopté, le 16 avril 2025, trois documents pour renforcer son action en matière de biodiversité: le Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2), son financement dédié via un projet de loi d'investissement pour l'infrastructure écologique, et le bilan du premier Plan Biodiversité (PB1). Ces documents constituent une nouvelle étape pour une politique publique qui ne vise plus seulement à «protéger la nature», mais à consolider ce qui nous permet, collectivement, de continuer à vivre dans un territoire agréable, sain et résilient.

Un premier plan fondateur

Le PB1 a constitué une première étape déterminante. Il a permis d'unifier les efforts, de mobiliser de nombreux partenaires et de lancer concrètement des actions sur le terrain. Sur les 117 actions prévues, plus d'un tiers ont été réalisées et la majeure partie des autres sont en cours.

Parmi les réalisations emblématiques, on peut citer:

- 17 passages à faune construits sous la route de Monniaz à Jussy, facilitant la migration des amphibiens et réduisant leur mortalité;
- la création de deux roselières au quai de Cologny, habitat essentiel pour de nombreux oiseaux, au plus près de la population;

- la participation de 184 communes à l'événement *La Nuit est Belle!*, illustrant l'engagement citoyen contre la pollution lumineuse;
- la formation de nombreux acteurs publics et privés à la gestion différenciée, une manière de gérer les espaces verts plus respectueuse du vivant.

Ces actions changent progressivement la manière dont la biodiversité est perçue et intégrée. Le PB1 a tenté de démontrer que protéger la nature n'est pas une contrainte, mais une chance pour la qualité de vie, la sécurité et l'économie locale. Pour autant, la dynamique doit s'intensifier: malgré les efforts, les pressions sur certains milieux progressent plus vite que notre capacité à les restaurer.

Le Plan Biodiversité 2025-2030: trois axes pour renouer avec le vivant

Le PB2 n'est pas une simple continuité du premier plan. Il élargit son horizon grâce à une idée centrale: renaturer, c'est-à-dire rétablir des liens rompus — entre les milieux naturels, entre les politiques publiques, et entre les êtres humains et le vivant. Il se structure autour de trois axes, complémentaires et interdépendants:

1. Renaturer le territoire: redonner de la place à la nature

Il s'agit de renforcer l'infrastructure écologique du canton. Concrètement, cela signifie recréer des continuités écologiques, ouvrir des espaces pour que la nature circule, respire, s'étende — des quartiers urbains jusqu'à la campagne. C'est faire en sorte que les sols absorbent mieux l'eau, que les arbres rafraîchissent les villes, que les cours d'eau retrouvent leur vitalité et que les espèces puissent se déplacer librement. En réalité, renaturer le territoire, c'est aussi renaturer notre quotidien: moins de risques d'inondation, une eau plus propre, des sols plus vivants, et des lieux où chacun peut souffler, marcher, observer — simplement vivre mieux.

2. Renaturer les institutions: intégrer la biodiversité dans toutes les décisions

Cet axe part d'un constat simple: chaque décision publique — qu'elle touche à l'urbanisme, à la mobilité, à l'énergie ou à l'économie — laisse une empreinte sur le vivant. L'enjeu est donc de faire de la biodiversité un automatisme institutionnel, un réflexe ancré dans chaque procédure, chaque planification, du plan directeur cantonal aux incitations financières, légales ou normatives. Renaturer les institutions, c'est changer la mécanique interne du territoire: intégrer le vivant dès l'amont des projets, éviter les impacts inutiles, orienter nos choix pour renforcer les écosystèmes plutôt que de les fragiliser. En bref, c'est transformer la manière de décider aujourd'hui pour ne plus hypothéquer les équilibres de demain.

3. Renaturer l'humain: faire émerger une conscience et une culture du vivant

La biodiversité, ce n'est pas qu'une affaire de spécialistes: c'est une relation, un lien sensible entre les habitants et habitantes et leur territoire. Renaturer l'humain, c'est raviver ce lien. C'est, former, informer et sensibiliser pour mieux comprendre ce que la nature fait pour nous et notre responsabilité envers elle.

Les ambitions du PB2 nécessitent des moyens à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi le Conseil d'État a également proposé au Grand Conseil un projet de loi d'investissement pour l'infrastructure écologique. Ce financement permettra notamment:

- la création et la restauration de milieux naturels: pour que les espèces puissent se nourrir, se reproduire, circuler et maintenir des populations viables;
- la réduction de la pollution lumineuse, dont les impacts sur les insectes, les oiseaux et les cycles naturels et humains sont désormais largement documentés;
- l'aménagement de passages à petite faune supplémentaires.

Au-delà des chiffres et des actions sur le terrain, le PB2 invite à une question fondamentale: quel territoire voulons-nous léguer? Pour pouvoir continuer à vivre dans une Genève agréable, prospère et accueillante, la réponse passe nécessairement par une alliance renouvelée avec le vivant.



CLÔTURE DES ATELIERS COLLABORATIFS POUR L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT POUR LA PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ (RPDPA)

Les ateliers collaboratifs pour l'élaboration du RPDPA et de ses directives se sont déroulés du 6 juin 2024 au 10 juin 2025. Ils ont réuni plus d'une quarantaine de participant.e.s représentant huit offices cantonaux et dix-sept associations et groupes d'intérêts.

Les ateliers ont été organisés selon deux principes:

- les réunions en plénière réunissant l'ensemble des participant.e.s avaient pour vocation de présenter l'avancement des travaux, de discuter les objets présentés et d'émettre des recommandations ou des demandes pour la suite des travaux;
- en parallèle aux plénières, six groupes de travail ont été créés pour élaborer les directives du RPDPA portant sur les thématiques suivantes: «travaux et interventions dans le domaine vital et le domaine de l'arbre», «aire de compensation», «arbres remarquables», «espace plantable», «expert arbre» et «valeurs d'abattage et de reconstitution».

Durant les ateliers, les participantes et participants ont été consultés à plusieurs reprises sur les différents documents en cours d'élaboration. Aux termes de ces consultations internes, ce ne sont pas moins de 278 retours qui ont été traités dans le cadre du processus de révision (figure xx).



MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA FILIÈRE ANIMALE GENEVOISE

En réponse aux besoins exprimés par la profession, le canton a introduit dès 2025 plusieurs mesures cantonales temporaires (2025–2027) en faveur de la filière animale certifiée GRTA. Celles-ci comprennent des contributions aux cultures fourragères (luzerne, blé fourrager et maïs grain) afin de renforcer l'autonomie alimentaire, ainsi qu'une aide couvrant jusqu'à 10% du coût de l'aliment GRTA pour les volailles de chair destinées à la grande distribution et une aide financière à destination des abattoirs de proximité, non limitée dans le temps. Ces mesures visent à améliorer la compétitivité des productions locales et à encourager une consommation 100% genevoise.



Bovins GRTA



L'ensemble des mesures s'inscrit dans le cadre de la loi et du règlement sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr et RPromAgr).

1. Subventions aux céréales et fourrages GRTA

Afin de renforcer l'autonomie alimentaire de la filière animale genevoise, le canton a introduit de nouvelles contributions cantonales en faveur des **cultures fourragères certifiées Genève Région – Terre Avenir (GRTA)**. Ces mesures répondent à la forte dépendance de la filière aux importations et à la vulnérabilité structurelle de la production animale locale, qui ne couvre qu'environ 5% des besoins alimentaires du canton.

Deux contributions distinctes ont été mises en place :

- une aide pouvant atteindre **400 francs par hectare pour la luzerne GRTA**, culture particulièrement résistante à la sécheresse et riche en protéines ;
- une aide pouvant atteindre **300 francs par hectare pour le blé fourrager GRTA et le maïs grain GRTA**.

Ces soutiens visent, entre autres, à encourager la production locale d'aliments pour animaux, à sécuriser l'approvisionnement des élevages et à valoriser des pratiques agricoles adaptées aux conditions climatiques et environnementales locales. Les surfaces concernées ont été estimées en concertation avec la profession (environ 470 ha pour les céréales fourragères et 100 ha pour la luzerne). Les mesures sont **limitées dans le temps (2025–2027)** et leur montant effectif dépend du nombre d'inscriptions et des crédits budgétaires disponibles.

Objectif	Renforcer l'autonomie alimentaire de la filière animale
Cultures concernées	Luzerne GRTA, blé fourrager GRTA, maïs grain GRTA
Montant	Jusqu'à 400 CHF/ha (luzerne) ; jusqu'à 300 francs/ha (blé et maïs)
Durée	Mesure temporaire 2025–2027
Bénéficiaires	Exploitations agricoles certifiées GRTA
Remarques	Montants répartis selon inscriptions et budget disponible

2. Subvention à l'aliment GRTA pour volailles de chair

En complément des aides aux cultures, une mesure spécifique a été introduite en 2025 pour soutenir la **filière des volailles de chair certifiées GRTA**. Cette filière fait face à un surcoût important notamment lié à l'utilisation exclusive d'aliments certifiés GRTA, contrairement à d'autres labels qui autorisent l'intégration de céréales importées.

Le canton a ainsi instauré une subvention correspondant à **un maximum de 10% du coût de l'aliment GRTA**, facturé par le Moulin de la Plaine. Cette aide vise à améliorer la compétitivité des élevages GRTA, tout en maintenant des exigences élevées en matière

de traçabilité, de production locale et de cohérence avec les objectifs de souveraineté alimentaire.

La mesure est réservée aux **élevages certifiés GRTA produisant pour la restauration collective et la grande distribution**, et elle est **plafonnée à 70'000 francs par an pour l'ensemble des bénéficiaires**. Les demandes sont déposées une fois et reconduites tacitement, sous réserve de la transmission annuelle des documents requis (décomptes mensuels, factures, justificatifs). Des contrôles documentaires par sondage peuvent être effectués par l'OCAN afin de garantir le respect des conditions d'octroi.

Objectif	Améliorer la compétitivité de la filière volailles GRTA
Type d'aide	Subvention sur le coût de l'aliment certifié GRTA
Montant	Jusqu'à 10% du prix de l'aliment
Plafond	70'000 francs/an pour l'ensemble des élevages
Durée	Mesure temporaire 2025-2027
Bénéficiaires	Élevages GRTA (restauration collective et grande distribution)
Contrôles	Contrôles documentaires par sondage

3. Subventions aux abattoirs de proximité

Le soutien aux **abattoirs de proximité** constitue le troisième pilier des aides à la filière animale en 2025. Les abattoirs de Loëx et de Meinier jouent un rôle central dans la chaîne de valeur GRTA, en assurant un abattage local conforme aux exigences de traçabilité, notamment en matière d'identification génétique des viandes.

Dans un contexte de hausse continue des charges (contrôles, normes, hygiène, traçabilité ADN), le canton a octroyé des subventions calculées sur la base des **volumes de bétail GRTA effectivement**

abattus, correspondant au maximum à **50% des coûts moyens d'abattage du marché**. Ces aides sont **plafonnées à 40'000 francs par établissement et par année**, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Les mesures prévoient le versement d'acomptes, suivis d'un ajustement en fonction des volumes réels transmis annuellement. Les abattoirs bénéficiaires sont tenus de fournir des tableaux statistiques détaillés et peuvent faire l'objet de contrôles par sondage. Ces mesures contribuent directement au maintien d'infrastructures d'abattage locales, indispensables à la pérennité de la filière animale GRTA et au respect des circuits courts.

Objectif	Maintenir des infrastructures d'abattage locales
Bénéficiaires	Abattoirs de Loëx et de Meinier
Mode de calcul	Jusqu'à 50% des coûts moyens d'abattage
Plafond	40'000 francs/an par abattoir
Durée	Dès 2025 non limitée dans le temps
Suivi	Tableaux statistiques annuels et contrôles par sondage



PLAN DIRECTEUR CANTONAL : STRUCTURER UNE RÉPONSE TERRITORIALE FACE AUX PRESSIONS CROISSANTES

Dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal, l'OCAN a été fortement mobilisé en 2025 pour accompagner l'intégration des politiques publiques de l'office dans une vision territoriale cohérente et opérationnelle. Plus qu'un exercice de production de contenus, ce travail s'inscrit dans une dynamique de fond visant à adapter l'action publique aux transformations rapides du territoire.

Les enjeux sont multiples et fortement interdépendants. Le territoire cantonal est soumis à des pressions croissantes liées à la densification urbaine, la préservation de la biodiversité, à l'évolution des usages, au changement climatique et à l'intensification des attentes sociétales. Dans ce contexte, les espaces ruraux et naturels sont particulièrement sollicités. Ils doivent simultanément assurer des fonctions d'approvisionnement, notamment alimentaires et en eau potable, contribuer aux régulations écologiques et climatiques – gestion des eaux, atténuation des îlots de chaleur, maintien de la biodiversité – et répondre à une demande accrue de ressourcement pour la population.

Ces pressions s'exercent dans un cadre foncier contraint et souvent concurrentiel, où les arbitrages deviennent de plus en plus complexes. Elles questionnent directement la capacité du territoire à maintenir ses équilibres et à garantir, dans la durée, des conditions d'habitabilité de qualité. Elles nécessitent de dépasser une approche sectorielle pour construire des réponses intégrées, capables d'articuler les différentes fonctions du territoire sans les opposer.



C'est dans cette perspective que le secteur planification directrice territoriale et paysage (SPTP) a structuré son intervention dans le cadre du plan directeur cantonal. En tant que secteur support, il a assuré la mise en cohérence et la territorialisation des politiques publiques portées par les directions métiers de l'office – agriculture, biodiversité, forêt et arbres – tout en intégrant ses propres thématiques que sont le paysage, le loisir de plein air et le tourisme rural. Ce positionnement transversal lui permet de défendre de manière coordonnée l'ensemble des enjeux de l'office dans les processus de planification.

Le travail conduit repose sur un important dispositif de coordination, tant en interne qu'avec les partenaires externes. En interne, le secteur a organisé des espaces de dialogue et de convergence entre les directions métiers afin de clarifier les objectifs, d'identifier les complémentarités et de traiter les éventuelles tensions entre politiques publiques. Ce travail a permis de construire des positions partagées et de renforcer la lisibilité de l'action de l'office dans les démarches territoriales.

En parallèle, le SPTP a assuré un rôle d'interface avec les autres politiques sectorielles, en particulier celles liées à l'urbanisme, à l'environnement, à l'eau ou à l'énergie. Ce dialogue intersectoriel est essentiel pour inscrire les enjeux agricoles, naturels et paysagers dans des logiques territoriales plus larges et pour garantir leur prise en compte dans les arbitrages.

Sur le fond, le secteur a contribué à faire évoluer les approches en développant une lecture fonctionnelle de l'espace rural, visant à organiser spatialement la complémentarité entre fonctions d'approvisionnement, de régulation et fonctions culturelles. Cette approche permet de mieux anticiper les conflits d'usage, d'orienter les localisations et de renforcer la performance globale du territoire.

Le SPTP a également mobilisé des démarches exploratoires et des projets pilotes pour tester de nouvelles modalités d'intégration des enjeux dans les outils de planification. Ces expérimentations constituent des leviers pour faire évoluer les pratiques et alimenter les réflexions à l'échelle cantonale.

Enfin, une attention particulière a été portée à l'intégration de la dimension systémique du paysage et à l'organisation du loisir de plein air, en lien avec les dynamiques territoriales. Il s'agit d'assurer une prise en compte qualitative des transformations du territoire, tout en orientant les usages et la fréquentation de manière compatible avec la résilience ou au contraire la fragilité des milieux et des espèces.

Au-delà des contenus produits, le travail mené en 2025 renforce le positionnement de l'office en tant qu'un des acteurs centraux de la réflexion territoriale, capable d'articuler des enjeux complexes au service d'un développement équilibré et durable du canton.



RÉGULATION DU CERF 2025-2026

Le cerf est une espèce qui avait complètement disparu de Suisse à la fin du 19^{ème} siècle suite à une chasse excessive et une surexploitation des forêts. Grâce à des lois suffisamment protectrices, il est toutefois très rapidement réapparu, dans les Alpes. C'est bien plus tard, qu'il colonisera le Jura. Aujourd'hui, sa population en Suisse est estimée à plus de 40'000 animaux.

Pour la région genevoise, ce sont des réintroductions effectuées dans les années 60 qui ont permis à un noyau de se reconstituer dans les bois de Divonne, dans la région de la Dôle et du Mont Tendre. Depuis ces trois noyaux historiques, les effectifs n'ont cessé d'augmenter et une colonisation généralisée du massif jurassien et du Plateau est observée. L'augmentation des effectifs pousse le canton de Vaud et le pays de Gex à rouvrir sa chasse à la fin des années 90 notamment dans l'objectif de limiter les impacts sur la régénération de la forêt.

C'est également à ce moment qu'une petite population s'installe sur notre canton, dans les bois de Versoix, pour le plus grand plaisir de tous. Le cerf a la particularité d'effectuer des déplacements ou des migrations régionales. Cela conduit les différentes entités administratives responsables de la gestion et de la forêt à organiser des rencontres afin de partager les informations. Aujourd'hui, une « plateforme cerf » fédère toutes ces entités et une rencontre annuelle est organisée pour discuter de la situation et prendre les décisions nécessaires. Elle regroupe actuellement les gestionnaires du Pays de Gex, de la Haute Savoie, du Doux, de Franche-Comté, des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, ainsi que de l'OFEV.



Harde de cerfs

Les comptages

Des comptages communs, réalisés aux mêmes dates selon des parcours concertés, constituent la mesure phare de cette collaboration et permettent à l'ensemble des partenaires de disposer d'une vision régionale élargie de l'état des populations, ainsi que de leur évolution.

Il convient toutefois de préciser que la méthode utilisée (indice kilométrique d'abondance, IKA) ne permet pas d'estimer le nombre absolu d'animaux présents, mais permet de suivre l'évolution des populations à moyen terme.

En résumé, la valeur absolue du nombre d'animaux observés revêt une importance relative; c'est bien la dynamique d'évolution des populations (croissance ou décroissance) à moyen terme qui doit être prise en compte.

Les dégâts

Depuis 2013, les forestiers des différentes régions alertent sur l'impact des animaux sur la régénération forestière. Le nombre d'animaux attribués aux chasseurs vaudois et français augmente significativement, sans toutefois suivre l'expansion de la population; les comptages de 2021 atteignent ainsi les niveaux les plus élevés de toute la période de suivi.

Sur le terrain, les gestionnaires des forêts vaudoises et françaises réagissent fortement, qualifiant la situation d'alarmante, dans un contexte de changement climatique. Les plans de tir continuent d'augmenter et induisent, depuis lors, une diminution de la population dans le Jura.

À Genève, les résultats des comptages de Versoix suivent une dynamique similaire. Dès le début des années 2000, des animaux sont régulièrement observés. Une augmentation progressive est constatée jusqu'en 2018 elle devient ensuite exponentielle.

Cette évolution entraîne la nécessité de clôturer un nombre croissant de parcelles agricoles afin de protéger les cultures contre des dégâts pouvant atteindre 100% en l'absence de protection. Les coûts associés passent d'environ 30'000 francs par an pour les années 2018 à 2020 à 150'000 francs en 2025 pour assurer la protection des récoltes. Grâce à ces mesures, les dégâts sont contenus et demeurent marginaux.

Toutefois, un recours excessif aux clôtures s'avère préjudiciable tant pour l'exploitabilité des surfaces agricoles que pour l'utilisation de l'espace par la faune. En effet, ces animaux dépendent des milieux ouverts agricoles pour une partie de leurs besoins, notamment en matière d'alimentation et d'interactions sociales; une multiplication des clôtures engendre ainsi des perturbations significatives.

La régulation

Au regard de l'évolution observée, le Conseil d'État a autorisé une première phase de régulation en 2023. Un plan de tir limité à 25 animaux a été défini et mis en œuvre entre décembre 2023 et janvier 2024. Cette intervention s'inscrivait dans une démarche progressive visant une diminution graduelle de la population vers un niveau d'équilibre compatible, de manière générale, avec la conciliation des enjeux de production agricole et de préservation de la faune, tout en limitant le recours à des dispositifs de protection lourds tels que les clôtures.

Les comptages réalisés à la suite de cette première phase ont montré une diminution modérée des effectifs, avec une dynamique de population demeurant globalement stable à un niveau élevé.

En 2024, le Conseil d'État a validé un second arrêté de tir. Celui-ci a toutefois fait l'objet d'un recours, assorti d'une demande de suspension. À l'issue des procédures par-devant les instances judiciaires cantonales et fédérales, l'effet suspensif a été levé tardivement, ne permettant qu'une fenêtre d'intervention restreinte à une dizaine de jours. Dans ce cadre, dix animaux ont pu être prélevés en janvier 2025.

Les comptages ultérieurs indiquent une population globalement stable, avec l'amorce d'une légère diminution. Cette évolution reste toutefois insuffisante pour envisager, à ce stade, une réduction significative des mesures de protection des cultures.

En 2025, un nouvel arrêté a été adopté, permettant la mise en œuvre d'un plan de tir portant sur 40 animaux entre novembre 2025 et janvier 2026.

Dans l'ensemble de ces interventions, les prélèvements ont été ciblés de manière à optimiser leur effet sur la dynamique de population, en privilégiant les femelles ainsi que les jeunes individus. Cette approche vise à favoriser une régulation efficace tout en maintenant une structure de population cohérente avec les équilibres naturels observés, notamment dans des contextes incluant la présence de prédateurs.



STRATÉGIE D'ACCÈS DU PUBLIC AUX ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

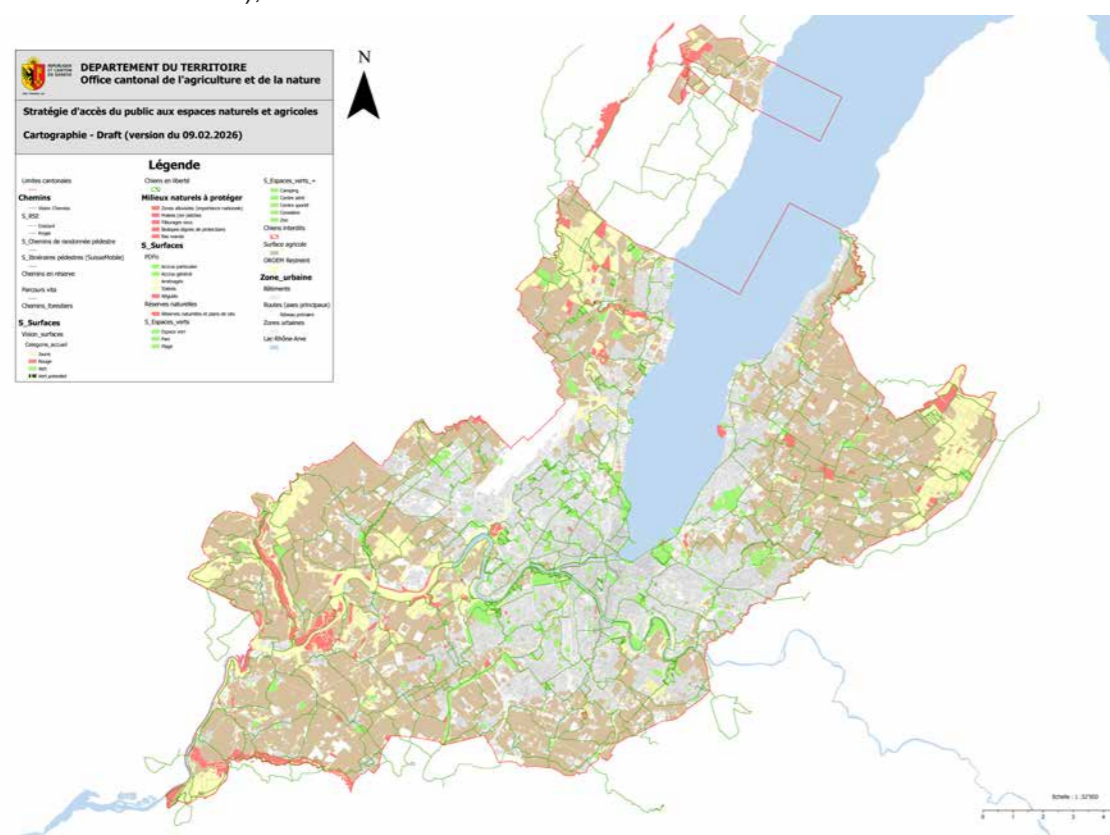
Un certain nombre d'éléments liés au contexte territorial, réglementaire et sociétal ont concouru à rendre indispensable l'élaboration d'une stratégie unique d'accès du public aux espaces naturels et agricoles permettant d'harmoniser les règles des différents secteurs et de porter un projet s'équilibrant, à l'échelle cantonale, entre les multiples fonctions de l'espace rural (d'accueil, de production, de protection...):

- une forte croissance de la demande d'accès aux territoires naturels et agricoles, (crise COVID, augmentation de la population, réchauffement climatique...);
- une priorité donnée, en termes de développement urbain, à la densification du bâti qui accentue la nécessité de permettre, faciliter et organiser les loisirs en nature en complément de l'offre des parcs et espaces publics végétalisés de l'espace urbain;
- des évolutions des besoins des usagers et des usagères (baignades, recherche de fraîcheur, nouvelles activités...);

- une montée des incivilités, des conflits d'usage et des pressions menaçant les valeurs de l'espace rural et des milieux naturels;
- une juxtaposition de règles d'accueil par secteur (forêt, nature, agriculture, urbain) qui appelle la mise en place d'une stratégie intégrée et coordonnée pour l'accueil du public en milieux ruraux et naturels.

Le concept global s'articule en trois axes principaux:

- préserver les richesses naturelles, agricoles, paysagères et les nombreux services écosystémiques rendus par les espaces non construits;
- proposer une offre en loisirs de plein air structurée et de qualité contribuant au bien-être de la population genevoise, à sa qualité de vie, sa santé physique, mentale, sociale à laquelle la nature contribue fortement;
- renforcer les liens d'attachement entre population, nature et agriculture locale, notamment par le développement d'offres expérientielles et sensorielles, contribuant ainsi à la transition écologique.

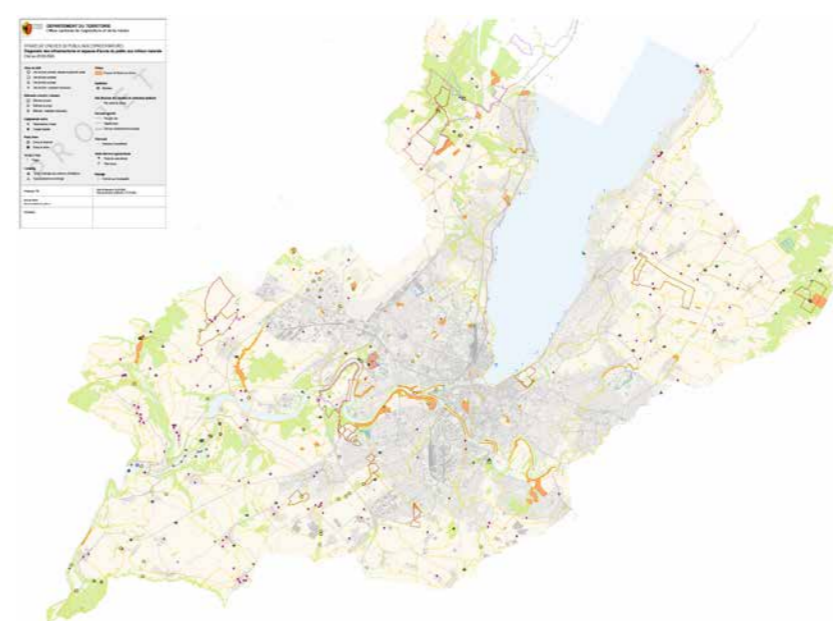


Carte Stratégie d'accès du public aux espaces naturels et agricoles



Les objectifs plus opérationnels suivants sont poursuivis:

- définir un cadre clair pour prendre des décisions en lien avec l'accueil du public: projets, aménagements, événements, gestion des sites et des infrastructures;
- définir une vision d'ensemble de l'accueil sur le canton traduite spatialement avec une carte identifiant les intensités différenciées de fréquentation souhaitées. Une 1^{ère} version de cette carte a été réalisée en 2025 avec les experts de l'OCAN. Elle a été présentée à différents offices de l'État et sera finalisée en 2026;
- améliorer la transversalité, les partenariats et les processus décisionnels, travailler autrement, en donnant la primauté à la transversalité, la coordination, le travail partenarial (interne à l'OCAN, avec les autres offices concernés, les communes, les agriculteurs et agricultrices, la police, les sociétés de loisirs, les associations notamment nature...). Des réflexions interne ont été menées en 2025 notamment entre la DBioF et le SPTP. La mise en œuvre de certaines modalités est prévue en 2026.



Carte diagnostic loisir

L'année 2025 a permis de concevoir un plan d'action multipartenarial (gardes, polices municipales, agriculteurs et agricultrices, HUG, pôle service forêt, service milieux et espèces (SME), SPTP) sur le site de Belle Idée pour tenter de réguler en partie les impacts sur la forêt et les terres agricoles liés à la fréquentation du public. Les actions doivent se mettre en place en 2026 (nouveaux panneaux, fermeture de sentes, surveillance renforcée, plantation de haies...).

Une carte de l'état des lieux des infrastructures et des équipements de loisirs a été réalisée permettant ainsi d'avoir une vision claire et territorialisée de l'offre en la matière.

Des échanges ont eu lieu toute l'année pour porter la vision de l'OCAN dans le cadre des réflexions du PDCn 2050 en lien avec l'accueil du public.

Des travaux ont débuté pour étudier dans quelle mesure le Réseau Socio Écologique (à vocation de loisirs) pourrait être coordonné avec la planification des itinéraires piétons et vélos, pour les déplacements du quotidien, de l'office cantonal des transports. Une étude sur un secteur pilote va être lancée.

Les aléas naturels, les usages ou activités humaines peuvent générer des situations dangereuses qui amènent à des prises de décisions telles que les fermetures d'accès aux chemins, ou infrastructures d'une manière temporaire ou définitive. Un concept pour la fermeture des chemins est en préparation et sera finalisé en 2026.

Enfin, en lien avec une demande de la commission consultative de la diversité biologique, et plus particulièrement de la sous-commission sites et biotopes, d'étudier la capacité de charge des sites naturels en matière de fréquentation du public, des réflexions ont été engagées pour lancer un mandat de **monitoring des cohabitations dans les milieux naturels et agricoles**.



ACTUALITÉS





CRISE VITICOLE

Le secteur viticole traverse une crise majeure marquée par une baisse significative de la consommation de vin en Suisse. D'après les statistiques vitivinicoles de l'année 2024 publiées par l'OFAG, quelque 218,4 millions de litres de vins suisses et étrangers ont été consommés dans notre pays, soit 18,6 millions (-7,9%) de litres de moins qu'en 2023. La consommation de vins blancs suisses a fortement diminué de 11%, atteignant 39,7 millions de litres. Celle de vins rouges suisses est en baisse de 9,8 millions de litres, pour s'établir à 37,7 millions de litres (-20,7%). Alors que la consommation de vins suisses s'élevait encore à 124,6 millions de litres lors de l'année viticole 1994-1995, elle n'est plus que de 77,4 millions de litres en 2024. La consommation de vins étrangers recule également, mais dans des proportions moindres (-0,2% pour les vins blancs et -3,7% pour les vins rouges entre 2023 et 2024). Ce sont malheureusement les vins suisses qui font les frais de cette diminution de la consommation de vin (-16%). Leur part de marché subit un fort recul (-3,4%) à 35,5%.

Cette tendance nationale se confirme de manière encore plus prononcée dans le canton de Genève, où une baisse de la consommation de l'ordre de 20% a été observée en 2025. Cette diminution affecte directement les vigneronnes et vigneron encaveurs bien que l'état de leurs stocks semblait plutôt sain en 2025, avec un état des stocks de 14.5 mois au 31 décembre 2024. Cet élément est bien entendu à corréler avec les petites récoltes enregistrées lors des millésimes 2023 et 2024.

Mesures nationales et cantonales

Depuis la fin de l'été 2025, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Confédération, les cantons et les inter-professions viticoles suisses afin d'examiner quelles mesures concrètes sont susceptibles d'être mises en œuvre afin de soutenir la vitiviniculture suisse. Au niveau national, l'identification de mesures de soutien communes s'avère complexe en raison de

la grande diversité des réalités viticoles régionales, ce qui rend difficile l'émergence d'un consensus. Les pistes discutées concernent principalement la restriction du contingent tarifaire d'importation des vins ainsi que la pérennisation du soutien à la promotion des vins suisses.

Bien que ces mesures revêtent une importance certaine, leur mise en œuvre ne pourra intervenir à court terme, alors que la filière est confrontée à des difficultés de liquidités importantes. Dans ce contexte, et afin d'apporter une réponse pragmatique aux besoins de la profession, une consultation portant sur l'introduction d'une prime à l'arrachage temporaire de vignes a été menée en fin d'année 2025. Cette mesure repose sur le principe d'un soutien financier fédéral, conditionné à un apport cantonal accordé aux exploitants et exploitantes viticoles qui s'engagent à arracher une partie de leurs surfaces viticoles, dans le but de réduire temporairement la quantité de raisin produite.

Bons HoReCa

En parallèle, des discussions entre les différents acteurs impliqués ont mis en évidence les difficultés particulières rencontrées par les restauratrices et restaurateurs, les achats de vins genevois effectués par ces derniers ont fortement diminué durant l'année 2025, leur rôle étant pourtant essentiel dans la valorisation des productions locales. Dans ce contexte, il a été décidé de reconduire certaines mesures de soutien mises en œuvre durant la pandémie de COVID-19, dont l'opération « Bons HORECA », qui avait démontré son efficacité en stimulant la demande et en renforçant les liens entre établissements et producteurs locaux.

L'opération « Bons HORECA », repose sur un mécanisme incitatif simple: pour chaque tranche de 1'000 francs d'achats de vins genevois effectuée par un restaurateur, un bon d'une valeur de 200 francs est accordé. Ce bon peut ensuite être utilisé pour un nouvel achat auprès d'un producteur et d'une productrice ou d'un distributeur et d'une distributrice de vin gene-

vois. Parmi les évolutions proposées par rapport à la mise en œuvre de la mesure pendant la pandémie, figure notamment l'élargissement du dispositif aux revendeurs spécialisés et aux grands distributeurs de boissons genevoises, afin d'offrir davantage de flexibilité aux restaurateurs et restauratrices dans leurs circuits d'approvisionnement. Une autre adaptation importante concerne l'extension des produits éligibles aux boissons locales non alcooliques, en complément des boissons fermentées telles que le vin, la bière ou le cidre.

L'opération repose sur un financement maximal de 1,1 million de francs, dont 1 million de francs destiné directement à l'émission des bons de 200 francs. Une enveloppe maximale de 400'000 francs a été rapidement libérée sur le budget 2025, permettant un lancement sans délai de l'action et assurant une réponse rapide aux difficultés rencontrées par les actrices et acteurs du secteur. Grâce à l'engagement des partenaires et à la mobilisation des professionnels concernés, cette mesure a rencontré un succès notable et a suscité une forte adhésion de la part des restaurateurs et restauratrices ainsi que des producteurs et productrices.

Même si pour des raisons budgétaires l'action doit être momentanément suspendue pour le début 2026, son bilan demeure largement positif. Au total, 1'827 bons auront été offerts, témoignant de l'ampleur de la participation et de l'intérêt suscité par le dispositif. Cette mesure aura permis de soutenir concrètement un secteur de la restauration confronté à une conjoncture difficile, de stimuler l'achat et la mise en valeur des boissons genevoises et de renforcer les relations entre établissements et producteurs locaux. Elle aura également contribué à faire découvrir ou redécouvrir la diversité et la qualité des productions issues de l'agriculture genevoise à de nombreux professionnels de la restauration.



CONCILIER CONSERVATION DES MILIEUX FORESTIERS ET INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL : ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'accueil du public en forêt constitue un enjeu important pour le canton, tant pour la préservation des milieux forestiers que pour la sécurité des usagers et usagères. Ces questions s'inscrivent dans un contexte de clarification des rôles et des responsabilités, en cohérence avec les orientations rappelées au niveau fédéral en matière d'équilibre entre protection et usages.

Dans ce cadre, l'action cantonale porte sur la maîtrise des risques naturels liés aux arbres, en particulier les chutes d'arbres ou de branches susceptibles de mettre en danger le public. L'autorité forestière intervient dans une logique de régulation et de gestion, fondée sur l'analyse des sites, des usages et des impacts de ces usages sur la qualité des milieux naturels, les espèces et la stabilité des peuplements forestiers.

En 2025, plusieurs mesures ont été mises en œuvre: fermetures ciblées de canapés forestiers présentant des risques ou des atteintes au milieu, contrôles de la stabilité des arbres, accompagnement de projets de loisirs, renouvellement encadré d'autorisations existantes et échanges avec les actrices et acteurs concernés. Ces actions visent à préserver la capacité de régénération des forêts et à assurer une cohabitation sûre entre usages récréatifs et sécurité du public.



Fermeture du canapé forestier

BONS BOISSONS

HoReCa 2025-2026

Marche à suivre à destination des établissements Hôtelières, Restaurateurs et Cafetiers. établis dans le canton de Genève

GENÈVE
terroir





REPRISE DES ENTRETIENS DES LIMNIMÈTRES DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'office cantonal de l'eau (OCEau) dispose d'un réseau de 24 stations de mesures limnimétriques qui permettent de surveiller en permanence le débit et la hauteur d'eau de 16 cours d'eau genevois.

Depuis 2022, l'OCAN assure l'entretien de ces stations pour en garantir le bon fonctionnement.

Les travaux ont pour but de :

- maintenir l'accessibilité et de la propreté des infrastructures ;
- maintenir la fonctionnalité des instruments de mesure ;
- maintenir les conditions hydrauliques de chaque station.

Il s'agit pour l'essentiel de travaux de débroussaillage, d'élagage, de nettoyage des échelles limnimétriques, d'évacuation de bois mort, de ramassage des déchets, etc.

Les premières années ont permis d'établir un programme d'intervention pragmatique et efficient permettant de remplir les objectifs tout en limitant les ressources humaines et financières engagées pour ces travaux.

En 2025, ces travaux d'entretien, initialement confiés à des mandataires, ont été intégrés au programme de travail des équipes du secteur travaux et entretien (STE).



Embâcle obstruant un canal de mesure hydrométrique



Nettoyage d'une échelle limnimétrique



MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DES ORGANISMES NUISIBLES DANGEREUX POUR LES FORÊTS

Depuis de nombreuses années, le bostryche typographe (insecte colonisant notamment le bois d'épicéa) provoque d'importants dégâts dans certaines régions. Toutefois, cette espèce déjà présente ne relève pas des organismes de quarantaine et constitue un enjeu limité à Genève.

D'autres organismes, comme le capricorne asiatique ou l'agrile du frêne, constituent des menaces majeures, bien qu'ils ne soient heureusement pas encore installés durablement dans nos régions.

Pour éviter l'implantation de ces organismes nuisibles particulièrement dangereux pour les forêts (ONPD), l'Office fédéral de l'environnement et les cantons ont mis en place un programme de surveillance du territoire à l'échelle nationale.

En 2025, huit surfaces de surveillance ont été délimitées sur le canton de Genève. Des pièges à insectes et à spores y ont été installés et les échantillons, récoltés mensuellement entre juin et septembre, sont analysés en laboratoire.

À ce jour, aucun ONPD n'a été détecté sur le territoire genevois. Le programme reprendra en mai 2026.

PLACE DE LAVAGE ET REMPLISSAGE POUR PULVÉRISATEURS D'EAUMORTE

Pour limiter les risques de pollution des eaux liés à l'usage de produits phytosanitaires, l'OCAN soutient la création d'infrastructures permettant aux exploitants et exploitantes de travailler dans le respect des normes environnementales. En 2025, un projet d'envergure a ainsi été co-financé : un groupement de 22 agriculteur.ices et viticulteur.ices, cultivant au total 917 ha, a construit une aire de lavage et de remplissage pour pulvérisateurs.

Cette installation de 120 m² est équipée de dix bacs HélioSec®, un système reconnu pour sa fiabilité dans l'évaporation des eaux de lavage et le traitement sécurisé des effluents phytosanitaires. Au-delà du respect des exigences légales en matière de protection des eaux, cette démarche collective a permis de mutualiser les coûts, de limiter l'emprise de ce type d'infrastructure sur la zone agricole et de renforcer les synergies entre exploitants et exploitantes.



Place de lavage d'Eaumorte

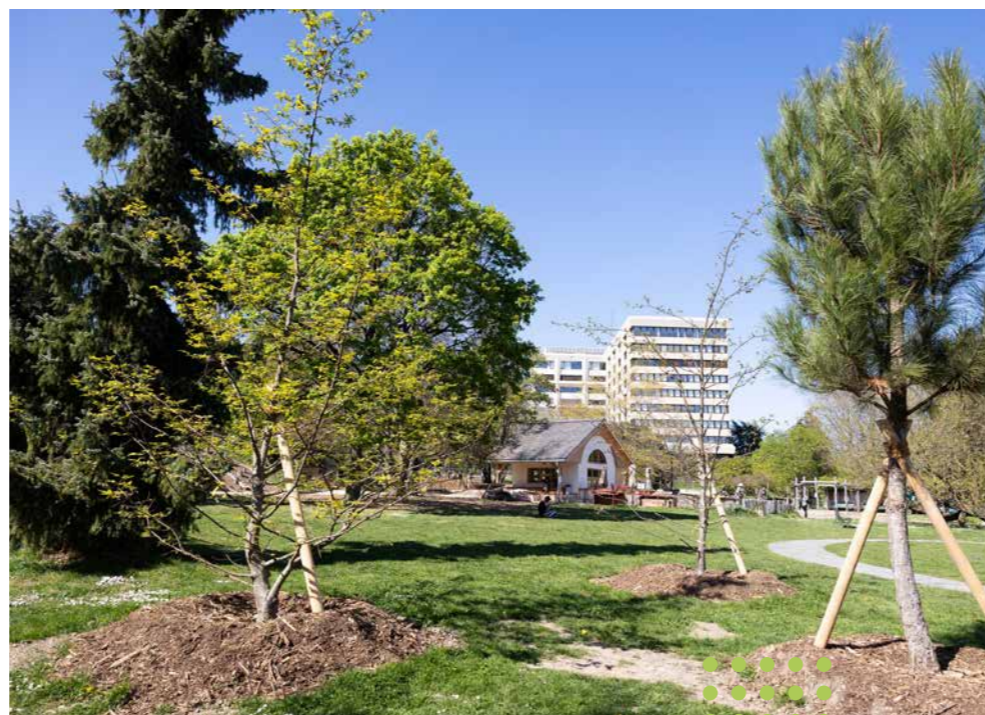


PARC DES FRANCHISES : UN PARC RÉNOVÉ, UN QUARTIER EN MOUVEMENT

Le parc des Franchises s'apprête à écrire un nouveau chapitre de son histoire. Créé dans les années 1970 sur le site de l'ancienne école d'horticulture de Genève, ce vaste espace vert a fait peau neuve après deux ans de travaux.

Depuis plus de dix ans, les habitants et habitantes, les associations ainsi que les usagers et usagères co-construisent une œuvre collective vivante. Cette transformation s'est déployée au fil de mini-chantiers, d'animations et d'un fort engagement citoyen. Le projet de réaménagement offrira un pumptrack, une pataugeoire rénovée, des nouveaux jeux pour enfants, des terrains de Beach volley, la désimper-méabilisation des sols, la plantation de plus de 220 arbres et de nombreuses mesures en faveur de la biodiversité.

Pensé comme un lieu ouvert, vivant et accessible à toutes et tous, le parc des Franchises rénové répond aux grands enjeux de notre époque: adaptation aux défis climatiques, renforcement du vivant, mais aussi création de liens entre les personnes. Réouverture du parc en avril 2026.



Rénovation du parc des Franchises

ÉTUDE PAYSAGÈRE PRAILLE ACACIAS VERNETS (PAV)

La Stratégie Biodiversité Genève 2030 repose sur trois axes prioritaires: connaître et faire connaître la biodiversité et son évolution, la valoriser et partager ses bienfaits auprès de la population, l'enrichir et garantir les services écosystémiques.

C'est pourquoi, le quartier du PAV a fait l'objet d'une étude portant sur la biodiversité et le paysage de l'ensemble du périmètre du PAV. Elle a permis de hiérarchiser les enjeux de reconstitution d'une infrastructure écologique, propose des recommandations d'aménagement et se traduit par une image directrice d'une trame arborée bénéfique pour les habitants et habitantes et la biodiversité.

Ce projet met en évidence un potentiel théorique majeur d'amélioration quantitatif et qualitatif, à long terme (2070) pour le PAV: passer de 6 à 30% de pleine terre, de 5 à 15% de canopée. Elle est destinée à accompagner les réflexions et faciliter la prise de décision pour les projets des opérateurs urbains.



UN PLAN D'ENTRETIEN POUR UNE ARVE COHÉRENTE ET VIVANTE

Finalisé en 2025, le plan d'entretien des rives de l'Arve constitue un document stratégique structurant pour la gestion de ce corridor majeur. Élaboré en partenariat avec les services cantonaux et communaux concernés, il répond à une exigence centrale: appréhender l'Arve dans toute sa complexité, en conciliant biodiversité, sécurité hydraulique, paysage, patrimoine et usages publics.

Fondé sur un diagnostic détaillé des milieux et une planification des interventions à l'échelle de l'ensemble du linéaire, il permet de prioriser les actions et de mettre en œuvre une gestion différenciée des berges. Les dimensions paysagères et patrimoniales y sont pleinement intégrées, afin d'assurer la cohérence entre ripisylve, quais arborés et espaces urbains.

La Commission des monuments, de la nature et des sites a validé le plan en soulignant la qualité et le niveau de détail de l'étude, ainsi que la pertinence des intentions générales et des séquences définies. Elle relève toutefois la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs et actrices, et de poursuivre une approche globale du site, intégrant notamment les enjeux d'aménagement des quais, de patrimoine arboré et de mise à jour de certains diagnostics.

Ce cadre partagé permet ainsi d'inscrire l'entretien des berges dans une vision d'ensemble et de valoriser durablement l'Arve, à la fois milieu naturel, espace de détente et paysage emblématique au cœur de Genève.

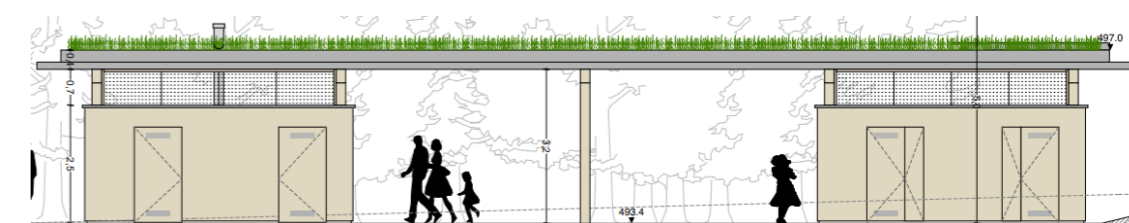
ZONE LOISIR PRÉ-MACHERET

Le SPTP a obtenu l'autorisation de construire pour l'aménagement d'un abri d'utilité publique, au lieu-dit Pré-Macheret sur la commune de Jussy. À l'étude depuis 2023, le refuge sera ainsi disponible pour les Jusserands, les utilisateurs et utilisatrices de la forêt, les personnes à mobilité réduite et le centre aéré de la maison de quartier des Pâquis courant 2026.

Il permettra aux usagers et usagères de bénéficier d'un espace de repos protégé des intempéries, des fortes chaleurs et de profiter d'une immersion dans un environnement naturel conformément aux besoins définis par l'OCAN et sa politique d'aménagement d'espaces de loisirs.

La construction sera implantée sur la surface déjà aménagée en gravier argilo-calcaire du parking existant. L'implantation laisse un espace libre pour des jeux ou des activités sportives, sans péjorer ou perturber l'activité agricole attenante, notamment l'accès à la prairie.

L'ouvrage comprendra deux îlots fermés, des toilettes sèches et un espace central ouvert pourvu de tables et bancs, le tout surmonté d'une toiture végétalisée. L'ensemble sera en bois, équipé de panneaux solaires et d'un point d'eau potable.



Zone loisir Pré-Macheret



PROBLÈME D'ERGOT DANS LES CÉRÉALES EN 2025

Situation inédite de contamination des céréales par l'ergot.

La maladie

L'ergot ou, communément, l'ergot du seigle est une maladie fongique causée par le champignon *Calviceps purpurea* qui touche les céréales et autres poacées. Ce champignon synthétise des toxines particulièrement dangereuses pour la santé humaine et animale. Historiquement, plusieurs intoxications collectives via la consommation de pain contaminé sont référencées. Les causes n'en étaient toutefois pas connues à l'époque et souvent associées à des malédictions.

Mesures pour 2026

De manière à limiter les risques à l'avenir et sachant qu'aucune solution phytosanitaire curative n'est disponible, diverses mesures ont été prises :

- sensibilisation de l'office cantonal du génie civil (OCGC) aux risques liés à la contamination primaire des végétaux présents en bordures de routes et pouvant se propager ensuite dans le champ. Étude de la possibilité d'intervenir localement (faucher) au moment des risques;
- sensibilisation des agriculteurs et agricultrices par AgriVulg, rappel des bonnes pratiques quant à la rotation des cultures permettant d'éviter l'accumulation de la maladie sur une même parcelle ainsi que l'hygiène des cultures, c'est-à-dire empêcher l'installation d'adventices pouvant servir de vecteurs à la maladie, au même titre que les plantes en bord de champs (et routes) précitées. L'emploi de variétés résistantes/tolérantes est également essentiel;
- l'achat d'une trieuse optique est envisagé par les centres collecteurs, permettant de séparer les grains malades des lots.

Après enquête d'AgriVulg, il a néanmoins été conclu que cette contamination exceptionnelle était due à des conditions météorologiques particulièrement propices aux contaminations durant la fenêtre de sensibilité. C'est-à-dire qu'il faisait frais et humide lors de la floraison des céréales, entre fin-mai et début-juin. Un suivi accentué est prévu en 2026.



Situation inédite de contamination des céréales par l'ergot. License wikimedia



Faucardage des plantes aquatiques



PLAN DE GESTION POUR LE FAUCARDAGE DES PLANTES AQUATIQUES

Le plan de gestion pour le faucardage des plantes aquatiques a été révisé afin de mieux répondre aux enjeux actuels du lac. Cette mise à jour permet d'adapter les interventions aux conditions réelles du terrain, tout en renforçant la prise en compte des enjeux environnementaux.

La nouvelle version s'appuie sur la cartographie actualisée des herbiers, qui a mis en évidence la sensibilité accrue de certains secteurs. Elle a conduit à une révision des zones faucardées, avec pour objectif de limiter les interventions aux situations où elles sont réellement nécessaires, en fonction des espèces présentes et de leur vulnérabilité. Certaines zones ont ainsi été réduites, ajustées ou assorties de recommandations spécifiques.

Les échanges avec les usagers et usagères du lac et la présentation du document à l'office cantonal de l'eau (OCEau) en janvier 2026 ont confirmé la nécessité de poursuivre les améliorations du plan, afin d'intégrer pleinement la protection des herbiers sensibles, en cohérence avec les nouvelles connaissances, les cartographies actualisées et les récentes directives en la matière.

DIRECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES FORÊTS : UNE ORGANISATION CONSOLIDÉE

Depuis la réorganisation de l'OCAN entrée en vigueur en avril 2024, la direction de la biodiversité et des forêts (DBioF) s'est progressivement structurée. Regroupant l'ensemble des compétences liées aux milieux naturels et aux espèces sauvages, elle s'organise autour de trois services – milieux et espèces, gardes cantonales de l'environnement, travaux et entretien – ainsi que d'un pôle forêts et dangers naturels.

Après une phase transitoire marquée par plusieurs périodes d'intérim, les équipes ont assuré la continuité des missions tout en construisant les bases du nouveau modèle. Dès le 1^{er} avril 2026, la direction atteint un niveau de dotation complet, permettant de consolider son action et de renforcer sa capacité de pilotage.

Après neuf mois d'intérim, le 1^{er} janvier 2026 a marqué une étape importante avec l'entrée en fonction de Coline Utz à la tête du service milieux et espèces, reprenant également la fonction de conservatrice de la nature et du paysage à la suite du départ à la retraite de Bertrand von Arx. Le service a été significativement renforcé, intégrant de nouvelles missions telles que la sensibilisation à la nature (transférée de l'OCEau), la mise en œuvre de la stratégie biodiversité, ainsi que la planification et le déploiement de l'infrastructure écologique. Une nouvelle fonction dédiée aux espèces exotiques envahissantes a également été créée, confiée à Sophie Komaromi.

Dans le domaine de la faune, l'organisation repose sur une articulation claire entre terrain et pilotage. Le service des gardes de l'environnement assure les missions opérationnelles : surveillance, interventions, régulation et gestion des conflits de cohabitation avec la population, notamment avec l'agriculture. Le service milieux et espèces, à travers le programme faune piloté par Alizée Testard, conduit les actions stratégiques, notamment les plans d'action, le suivi des espèces protégées et la gestion des sites prioritaires.

Cette organisation permet de couvrir l'ensemble des enjeux liés à la faune, en distinguant :

- la faune protégée, relevant du pilotage stratégique et scientifique;
- la grande faune et la faune posant problème, prises en charge de manière opérationnelle par les gardes de l'environnement, y compris la gestion de l'OROEM.

Par ailleurs, la DBioF est impliquée dans la gestion des espèces exotiques envahissantes, en coordination avec les politiques de biodiversité, de forêt et de gestion des milieux. Les espèces impactant directement l'agriculture relèvent toutefois du service phytosanitaire agricole cantonal, garantissant une répartition claire des compétences.

Enfin, le pôle forêts et dangers naturels a également été renforcé avec l'arrivée en 2025 d'Étienne Kolly, en charge des dangers naturels géologiques à 50%, contribuant à une meilleure prise en compte des risques naturels. Deux ans après la réorganisation, la DBioF dispose ainsi d'une organisation cohérente et intégrée, lui permettant de répondre de manière opérationnelle et stratégique aux enjeux croissants liés à la biodiversité et à la cohabitation entre activités humaines et faune.



CHATONS « ABANDONNÉS » : UNE BELLE HISTOIRE ET UNE LEÇON

Le 27 mai 2025 la Société Genevoise pour la Protection des Animaux (SPA) de Bernex réceptionne trois chatons supposés « abandonnés », amenés par des citoyens. Interpellée par leur pelage, la gardienne alerte les gardes de l'environnement. Le phénotype – pelage tigré, queue épaisse nettement annelée et extrémité noire – suggère des chats sauvages (*Felis sylvestris*), espèce rare et protégée. Les analyses ADN confirment une origine 100% sauvage.

Rappel important: la capture d'animaux sauvages, même blessés ou juvéniles, est interdite. Un jeune apparemment seul n'est pas forcément abandonné.

Pris en charge par le centre de réadaptation des rapaces, les chatons ont été nourris en limitant strictement les contacts humains afin de préserver leur comportement sauvage.

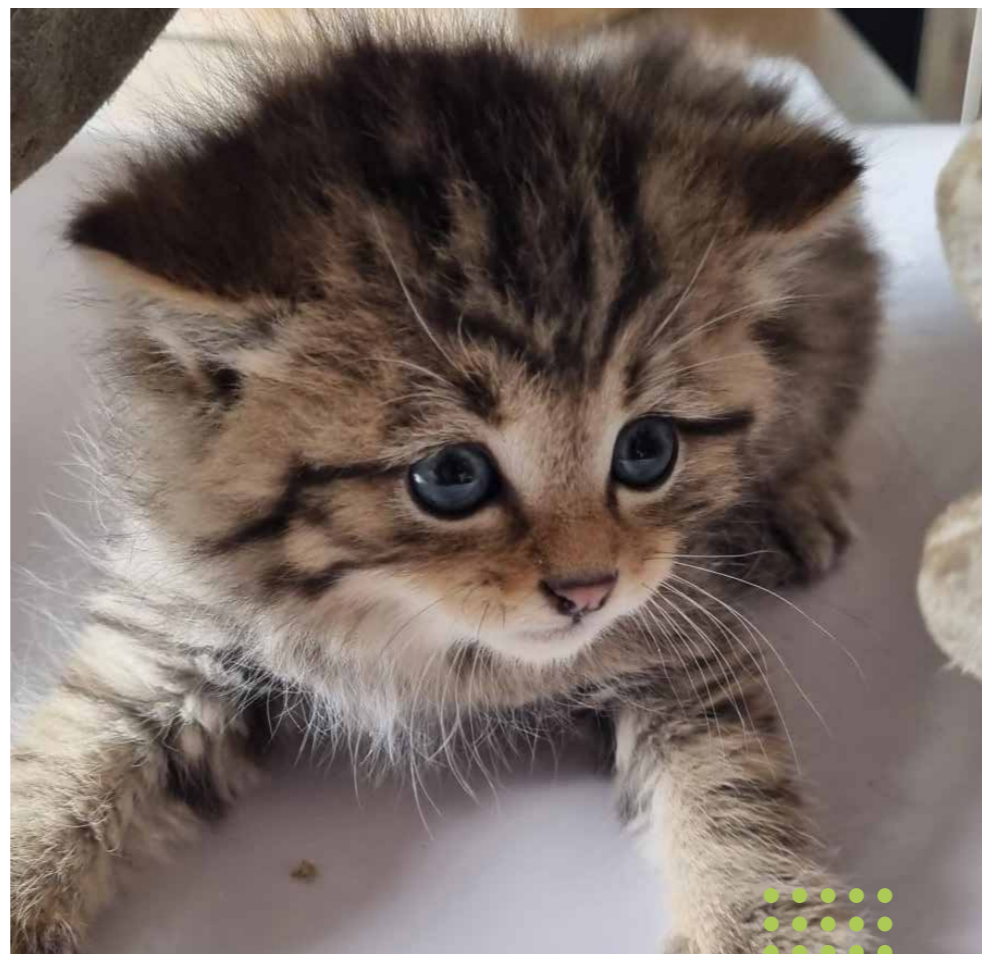
Quelques mois plus tard, relâchés en forêt, ils ont immédiatement pris la fuite: un « happy end » témoignant de la réussite de la prise en charge et de leur aptitude à vivre en milieu naturel.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE, LE FRELON ASIATIQUE ET LA FOURMI TAPINOMA

En 2025, le canton a poursuivi la lutte contre certaines espèces exotiques envahissantes. Le moustique tigre fait l'objet d'un suivi renforcé, basé sur les signalements citoyens, permettant de cartographier les zones colonisées, d'orienter les traitements larvaires et de prévenir les risques sanitaires. Une information ciblée encourage les communes et la population à éliminer les gîtes larvaires, levier essentiel pour limiter sa prolifération.

Le frelon asiatique mobilise également une forte coordination, avec traitement des signalements, recherche active et destruction précoce des nids, réduisant notamment les impacts sur l'apiculture.

La fourmi *Tapinoma magnum* fait l'objet d'un suivi et d'actions de limitation des nuisances. Des informations sur les bonnes pratiques sont disponibles sur le site de l'État.



Mistigri, le chaton sauvage



Fourmis *Tapinoma magnum*

NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR LES « ANALYSES DE VINS » ET LE CONCOURS DES SELECTIONS DES VINS DE GENEVE « SVG »

Au laboratoire cantonal d'œnologie, l'année 2025 fut marquée par deux évolutions numériques. Le système d'analyse de vin, anciennement saisi manuellement, est depuis peu saisi informatiquement grâce à la plateforme Sharepoint. Ainsi, les analyses sont depuis 2025 classées et répertoriées sous Sharepoint pour faciliter la traçabilité de chaque échantillon et leur consultation en tout temps par les encaveurs (archivage).

Il en est de même avec la procédure d'inscription pour le concours de la Sélection des vins de Genève, l'inscription des vins se fera dès 2026 sous forme numérique via cette même plateforme.

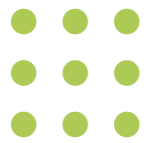
MISE EN PLACE DES OUTILS D'OCTROI DES SUBVENTIONS DE LA L13491

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'arborisation (L13491), un travail structurant a été engagé afin de mettre en place les outils nécessaires à l'octroi et au suivi des subventions d'investissement. L'année écoulée a été consacrée à la définition du cadre opérationnel, à l'élaboration des processus administratifs et financiers, ainsi qu'au développement des outils de gestion permettant de sécuriser le traitement des demandes. Les modalités d'éligibilité, d'instruction et de conventionnement ont été précisées, en coordination avec les services cantonaux concernés, afin de garantir une mise en œuvre cohérente, transparente et conforme aux objectifs de la loi. Parallèlement, des outils informatiques dédiés sont en cours de finalisation pour assurer le dépôt, l'analyse, le suivi et le contrôle des projets subventionnés. À ce stade, près de cent projets ont été annoncés pour ces prochaines années, dont cinq ont été analysés et ont fait l'objet d'un traitement avancé, témoignant d'un intérêt marqué des porteurs de projets pour le dispositif. La montée en charge progressive du système permettra, dès la pleine opérationnalité des outils, une délivrance efficace des subventions et un suivi consolidé des engagements pris dans le cadre de la loi.

PRÉPARATION DU PREMIER RAPPORT DE LA LOI CLIMAT URBAIN (L 1 07 LAVMT)

Entrée en vigueur au printemps 2024, la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (L 107) est désormais pleinement engagée dans sa phase opérationnelle. La période écoulée depuis son entrée en vigueur a été consacrée à la mise en place de la gouvernance, à la structuration des processus de pilotage et de suivi, ainsi qu'à la définition des outils nécessaires au monitoring des objectifs fixés par le législateur. Les instances prévues par la loi ont été constituées et se réunissent régulièrement, associant les départements cantonaux concernés et les communes, afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée, cohérente et partagée à l'échelle du territoire.

En parallèle, un important travail méthodologique a été mené pour harmoniser les indicateurs, qualifier les typologies de projets et fiabiliser les données attendues. Le développement et le paramétrage des outils informatiques dédiés sont en cours afin de permettre, dès février 2026, la collecte, le traitement et la restitution des informations relatives aux projets visés par la loi. Ces travaux permettront d'engager la préparation du premier rapport bisannuel prévu par la L 107. Sa transmission au Grand Conseil en 2026 constituera une étape structurante, en offrant une vision consolidée de l'état d'avancement de la loi et des actions engagées sur l'ensemble du territoire cantonal sur la période 2024-2025.



SENSIBILISATION - NOUVELLE ANIMATION : « GRTA ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Créée en 2025, la nouvelle animation « GRTA et le développement durable » vient compléter le dispositif pédagogique « Découvre les produits locaux et de saison avec GRTA » en proposant une approche transversale des enjeux de durabilité appliqués à l'agriculture et à l'alimentation. Conçue comme une animation de synthèse, elle s'appuie sur les Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU afin de replacer la marque GRTA dans un cadre global et structurant.

L'animation vise à faire comprendre les grands défis environnementaux, sociaux et économiques actuels, tout en montrant comment une démarche locale comme celle de GRTA contribue concrètement à y répondre. À travers un support visuel et des cartes illustrées, elle établit des liens entre production agricole locale, protection des ressources naturelles, équité sociale, sécurité alimentaire et lutte contre le changement climatique.

Les objectifs pédagogiques sont de sensibiliser les enfants et les adultes aux principes du développement durable, de renforcer la compréhension du rôle de l'agriculture locale genevoise et d'encourager une consommation plus responsable. Cette animation a été pensée comme un outil de sensibilisation évolutif, destiné à favoriser la prise de conscience et l'engagement citoyen.



Animation « GRTA et le Développement durable »



STRATÉGIE IRRIGATION

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour l'agriculture genevoise. À l'horizon 2060, les températures pourraient augmenter jusqu'à +2,9 °C, avec une intensification des événements climatiques extrêmes. Ces évolutions accroissent la vulnérabilité des productions agricoles et renforcent la pression sur la ressource en eau, dont la disponibilité devient plus incertaine.

Face à ces défis, le canton de Genève a défini, en collaboration avec la profession agricole, une stratégie cantonale pour l'irrigation. Celle-ci vise à développer une irrigation raisonnée et coordonnée afin d'anticiper l'augmentation des besoins en eau tout en garantissant une gestion durable et efficace de la ressource.

La stratégie repose sur quatre axes complémentaires.



Économie

Le premier axe concerne le maintien et le renforcement d'une tarification préférentielle de l'eau potable destinée à l'agriculture, afin de sécuriser un accès à l'eau à un prix économiquement supportable.



Optimisation

Le deuxième axe porte sur le soutien au développement d'infrastructures de stockage d'eau, permettant de lisser les pics de consommation, de récupérer les eaux de pluie et de limiter les conflits d'usage.



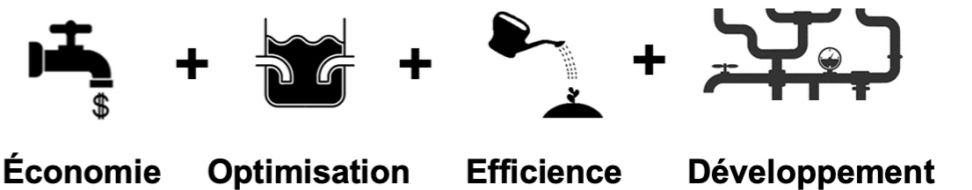
Efficience

Le troisième axe vise le développement et l'optimisation des réseaux d'irrigation agricole, tant par la création de réseaux collectifs ou individuels que par le soutien à l'acquisition de matériel d'irrigation efficient. Des subventions cantonales sont en vigueur depuis septembre 2025 pour les équipements destinés aux cultures de pleine terre.



Développement

Enfin, le quatrième axe prévoit, à moyen terme, la création de réseaux structurants d'eau brute multi-usages, en alternative à l'eau potable. Alimentés par des ressources naturelles telles que le lac Léman, le Rhône ou les nappes souterraines, ces réseaux font l'objet d'études menées en partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG) et peuvent bénéficier de soutiens financiers cantonaux et fédéraux.





ENTRETIEN ET AMÉLIORATION CONTINUE DES CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRES

Le canton favorise l'accessibilité, le développement, l'entretien, la signalisation et la promotion des chemins de randonnée pédestre. La gestion des 350km de tracés est assurée principalement par les communes et le canton qui prennent en charge le nettoyage, la fauche de la végétation, l'entretien lourd et la sécurisation.

Le SPTP œuvre constamment pour que le réseau soit amélioré et garantit ainsi un confort de l'utilisateur et une qualité de l'offre, notamment paysagère, des infrastructures et équipements.

En 2025, différents projets ont connu des avancées majeures tels que l'assainissement de la passerelle sous le viaduc de l'Allondon, la création d'une passerelle en bois sur le ruisseau Le Merley ou celle de Château-Bloch au bord du Rhône.

Nous pouvons également nous réjouir de la réfection de la passerelle au km 1.030 du Nant d'Avril, de la modification du tracé au-dessus de la place de tir des Raclerets permettant de contourner une zone particulièrement boueuse et des multiples interventions de sécurisation d'arbres dangereux.

Le SPTP assure également le suivi des structures de franchissement par la réalisation de rapports d'inspection d'ouvrages selon un planning quinquennal.



Au fil du Nant d'Avril, une passerelle remise à neuf



Xxxxx



UN NOUVEAU SECTEUR POUR RENFORCER LA COHÉRENCE TERRITORIALE ET PORTER LA POLITIQUE DU LOISIR DE PLEIN AIR ET DU PAYSAGE

Créé en 2025, le secteur de planification directrice territoriale et paysage (SPTP) est rattaché à la direction générale et joue un rôle transversal au sein de l'office. Il est composé de six collaborateurs et collaboratrices (4,2 ETP). Il constitue le point d'entrée des grandes démarches de planification territoriale (projet d'agglomération, plan directeur cantonal, plans communaux) et agit comme secteur support aux directions métiers.

À ce titre, il territorialise leurs politiques publiques – agriculture, biodiversité, forêt et arbres – en assurant leur cohérence, leur articulation et leur intégration dans les projets d'aménagement. Également secteur métier, le SPTP pilote en outre la politique du loisir de plein air, les réseaux de loisir (randonnée, vélo, équestre) de la planification à la gestion et la sécurisation des infrastructures, le développement de stratégies d'accès du public et le tourisme rural. Il porte également ses propres politiques dans les domaines du paysage.

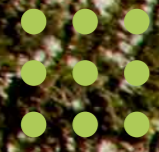
Dans l'espace rural, le SPTP conduit une réflexion d'organisation territoriale visant à maintenir et développer les fonctions d'approvisionnement, de régulation écologique et climatique, ainsi que les fonctions de loisirs. Il met en œuvre la conception cantonale du paysage et veille à l'intégration systématique de la dimension paysagère dans les projets.

Le secteur, par son rôle d'interface, renforce une approche coordonnée, intégrée et durable du territoire.

SIGNALISATION DES SITES PROTÉGÉS OROEM ALLONDON ET RÉSERVES NATURELLES DE LA HAUTE-SEYMAZ

Dans le contexte de la mise à jour de la signalisation des sites protégés, l'ensemble des panneaux du site OROEM du vallon de l'Allondon ainsi que ceux de l'ensemble des réserves naturelles de la Haute-Seymaz ont été renouvelés. Le projet, fruit de la collaboration entre le SPTP, le SME, le SGE, le STE ainsi que le service de communication du DT s'est matérialisé par la mise en place de 70 panneaux selon le concept de signalisation fédéral. Parmi cette signalisation, neuf grands panneaux d'accueil du public dans les sites protégés, richement illustrés et munis d'une cartographie détaillée ont été mis en place.

Cette nouvelle signalisation, également attendue par les gardes champêtres communaux, permet de communiquer encore plus clairement au public les règles d'usage qu'il convient de respecter dans ces sites, tout en valorisant les valeurs naturelles qui s'y trouvent.



MOMENTS FORTS





LES 8'000 VISITEURS DE LA JOURNÉE DE LA POLICE 2025 ONT DÉCOUVERT AVEC INTÉRÊT LE MÉTIER DES GARDES DE L'ENVIRONNEMENT

Au moyen de posters, vidéos et matériel de terrain, les gardes ont illustré les différentes facettes du métier, de la prévention à la sensibilisation du public et au suivi de la faune. Un tunnel immersif permettait de tester l'observation nocturne. Très apprécié, le stand a suscité un vif intérêt et favorisé des échanges directs avec le public sur leurs missions, en particulier la protection de la nature.

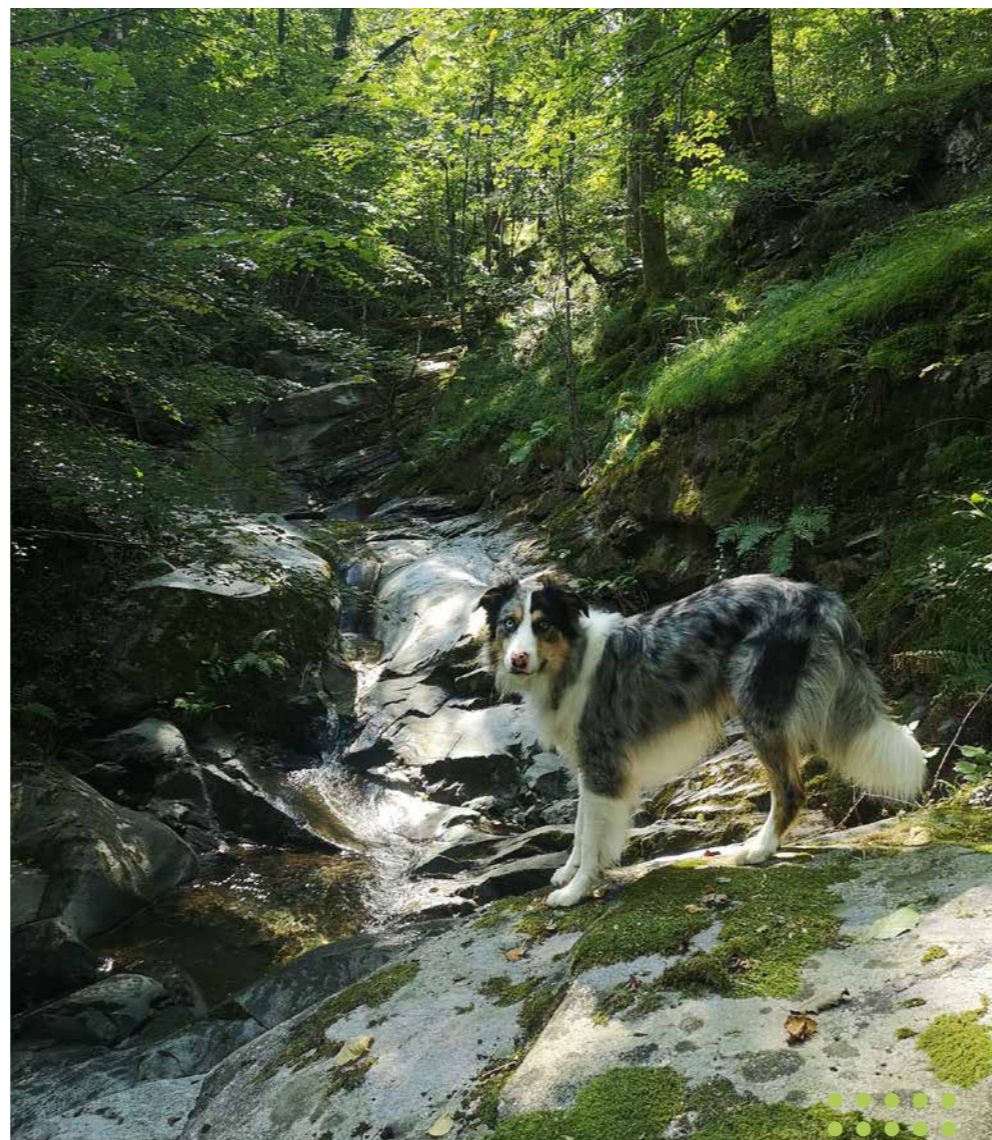


Journée de la police

INAUGURATION DE LA FERME DE BERNEX ET DU PARC

Fruit de réflexions portées par la profession, la commune de Bernex a confié la gestion de la ferme urbaine à une association composée de producteurs et productrices. Inauguré en août 2025, le restaurant propose à déjeuner et à dîner des légumes cultivés en majorité sur place, en profitant de la vue dégagée sur le parc des Molliers et le Jura.

En 2026, il est prévu de renforcer le lien avec les habitants et habitantes en proposant des animations et des activités comme l'école à la ferme et des potagers collectifs.



Chester, chien de conservation



DEUX NOUVEAUX VINS AU DOMAINE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Le millésime 2024 a été un véritable défi viticole, marqué par les aléas climatiques, amenant notamment à de faibles récoltes. Ce fut l'occasion de développer un nouvel assemblage blanc, le Post Tenebras Lux blanc, qui a marié à merveille le gewurztraminer avec le sauvignon blanc, ceci en édition limitée.

Par ailleurs, un nouveau rosé d'assemblage de Gamay et Pinot noir était disponible dès l'été 2025. Un vin festif pour les gourmets d'été qui peut se substituer à certains vins blancs. Ses notes de framboises, de fruits rouges, sa friandise et sa fraîcheur séduisent les amateurs lors de belles soirées d'été.

DEUX NOUVELLES RECRUES CHEZ LES GARDES

Le 30 octobre 2025, un exercice de détection d'un foyer de peste porcine africaine s'est tenu dans les bois de Jussy, dans le cadre du dispositif ORCA, avec les affaires vétérinaires et la protection civile. Six sangliers dissimulés sur 3,5 ha ont servi de test.

Deux méthodes ont été comparées : battue traditionnelle et détection canine. Sous l'expertise d'un juge, Chester et Balrog ont localisé les six cadavres en une heure. Une belle réussite qui marque leur intégration comme chiens de conservation.

RÉSULTERRE, BILAN DE L'ANNÉE 1

Cette fin d'année 2025 a marqué la clôture de la première année du projet Résulterre avec les premières données de terrain récoltées et les premières contributions financières versées aux 40 exploitations participantes. Vu la complexité du projet et sa diversité de partenaires et de participantes et participants, c'est sans surprise que cette première année a connu de nombreux ajustements et questionnements quant à la gestion administrative et la collecte de données. Les porteurs de projet et les partenaires en ont tiré les enseignements nécessaires et visent à améliorer l'efficacité du partage de données avec le souci de ne pas entraîner de surcharge administrative pour les agricultrices et agriculteurs.

AGROIMPACT, POINT DE SITUATION 2025

En parallèle du projet Résulterre 77a, centré sur la séquestration de carbone dans les sols, l'OCAN a mandaté en 2024 l'association AgrolImpact - première plateforme suisse de décarbonation des produits agricoles - pour calculer l'empreinte carbone des 40 exploitations engagées dans le projet (séquestration et émissions directes de gaz à effet de serre, GES). Ce mandat constitue une étape déterminante pour établir un bilan climatique représentatif des fermes genevoises, en grandes cultures comme en production animale. Il s'agit d'un prérequis essentiel pour permettre ensuite l'élaboration de plans d'action ciblés visant à réduire les émissions et à améliorer le stockage de carbone, dans une perspective de primes climat sur les produits agricoles et de transition vers une agriculture plus résiliente face aux changements climatiques.

L'avancement des prestations d'AgrolImpact a toutefois été étroitement dépendant du rythme du projet Résulterre, notamment des prélèvements et analyses de sol réalisés par l'hepia, indispensables au calcul du potentiel de stockage, ainsi que de la collecte de données en ferme nécessaire à l'établissement des diagnostics GES. Force est de constater que la superposition de ces deux démarches a généré une charge administrative importante pour les exploitations.

Certaines tâches non anticipées — relances des exploitations, coordination renforcée entre les partenaires, ajustements méthodologiques — ont également mobilisé une part importante du temps d'AgrolImpact, entraînant un retard significatif dans l'exécution du mandat, initialement prévu pour s'achever en 2025. À fin 2025, seuls deux tiers des diagnostics carbone avaient pu être réalisés, ce qui n'a pas permis de débiter l'élaboration des plans d'action pour les exploitations concernées. Il a par ailleurs été nécessaire de réduire le périmètre du mandat, notamment en excluant temporairement la filière viticole.

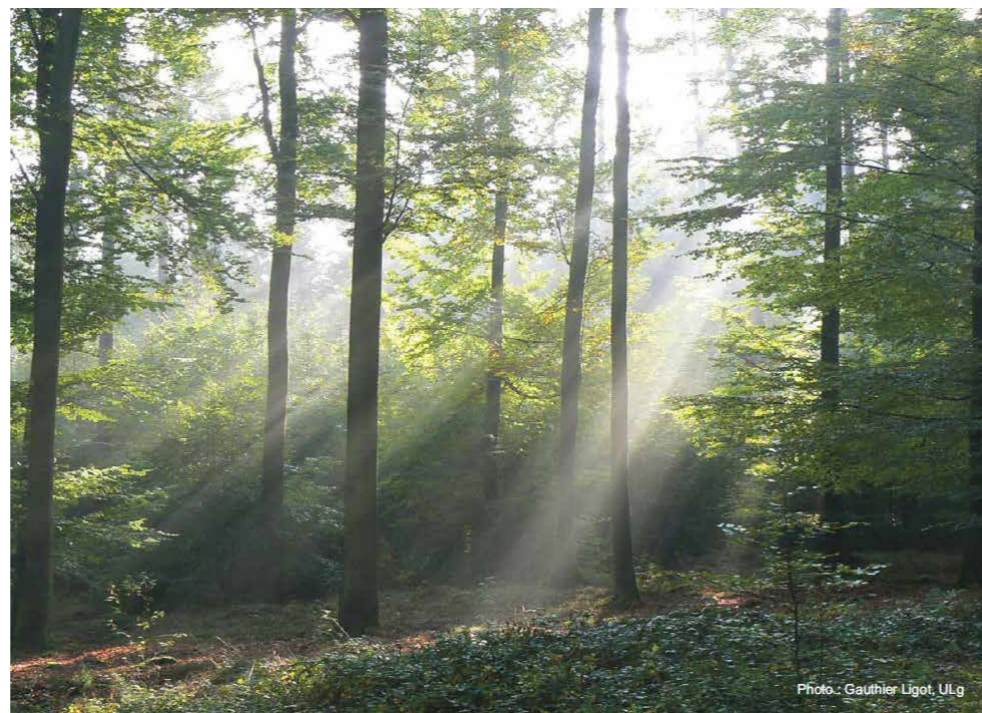
La finalisation du mandat est désormais prévue pour fin juin 2026.





BIODIVERSITÉ EN FORÊT : UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES RICHE ET CONSTRUCTIVE AU MARTELOSCOPE DE JUSSY

En mai 2025, une journée d'échanges a réuni associations de protection de la nature, OCAN et ForêtGenève afin d'explorer concrètement l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière. Après une introduction et la présentation du martelescope, les participants et participantes ont pris part à une simulation de martelage. Très constructifs, les échanges ont permis de croiser les expertises et de consolider des pratiques déjà largement favorables à la biodiversité, tout en identifiant des pistes d'amélioration.



Jussy

Photo : Gauthier Ligot, ULg



CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DU PAYSAGE DU RHÔNE GENEVOIS, VERS UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

La démarche « Saisons du Rhône » a abouti à la création de l'Observatoire du paysage du Rhône genevois. Menée avec l'hepia et les services cantonaux, elle a combiné analyse des dynamiques socio-écologiques et mise en œuvre d'actions structurantes : événements publics, rencontres spécialisées, balades exploratoires, cartes thématiques, films et plateforme numérique. L'Observatoire renforce la connaissance partagée, fédère un réseau d'acteurs et soutient une planification territoriale favorisant une cohabitation équilibrée entre accès public, agriculture et biodiversité.

OBSERVATOIRE DU RHÔNE GENEVOIS : UN OUTIL UTILE POUR COMPRENDRE, ANALYSER ET AGIR ENSEMBLE SUR LE PAYSAGE



CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UN ARBRE D'AVENIR

- Est-il en croissance ?
 - État sanitaire
 - Aspect du houppier (suffisamment développé ou équilibré, ou apte à se former)
- La qualité est-elle satisfaisante ?
 - Forme du tronc
 - Présence ou absence de singularités (défauts)

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU RÔLE ÉDUCATEUR OU STABILISATEUR D'UN ARBRE

Si je le prélève :

- L'objectif de récolte de la coupe tolère-t-il localement et globalement le prélèvement de ce bois ?
- Son couvert est-il localement indispensable (protection d'un autre arbre de qualité, éducation des semis...)?
- Son exploitation entraîne-t-elle une casse importante sur les arbres voisins ?

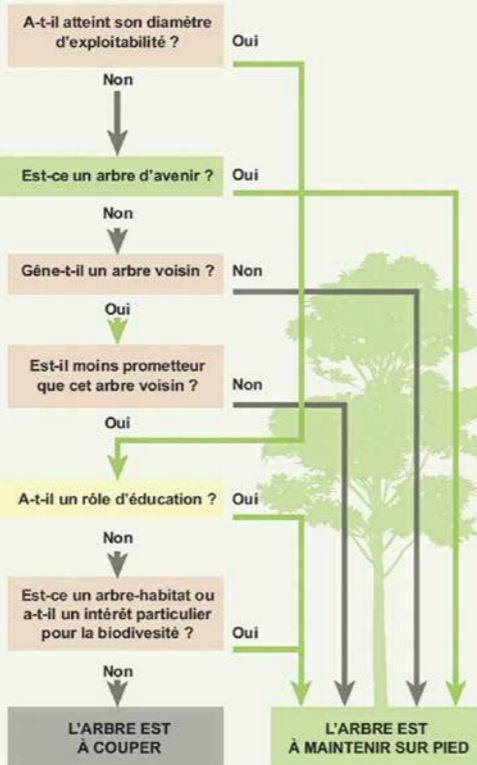
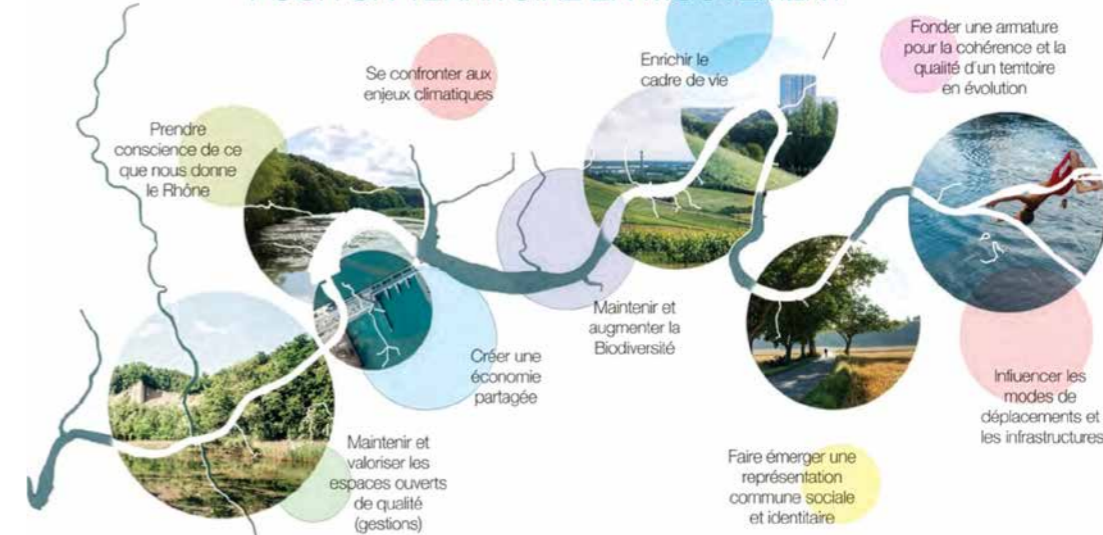


Illustration adaptée de : Le traitement irrégulier des chenaies de Sourgoigne, Forêt Privée Française, CRPF Bourgogne.

POUR UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT





CONSEIL STRATÉGIQUE AUX EXPLOITANTES ET EXPLOITANTS AGRICOLES

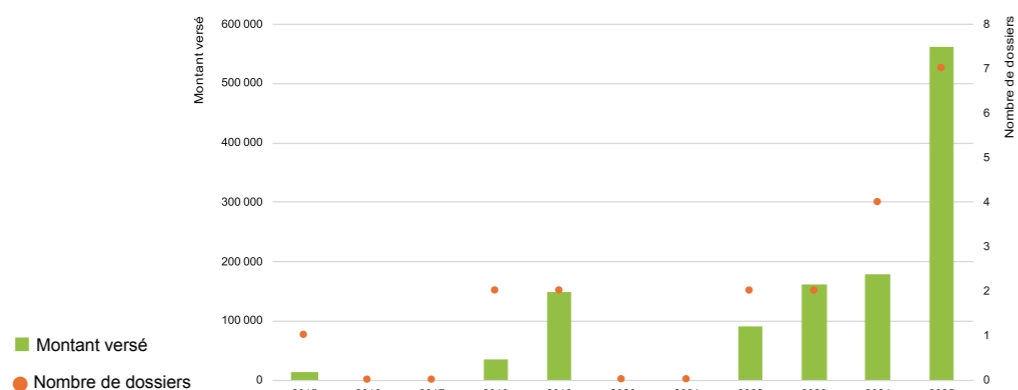
Qu'il s'agisse d'anticiper un changement à la tête de l'exploitation, d'adapter les structures de celle-ci aux défis du marché, ou encore de réorienter un pan de son activité, les exploitantes et exploitants peuvent ressentir le besoin de recourir à un conseil extérieur.

De sorte à faciliter cette démarche, l'OCAN peut accorder aux exploitantes et exploitants qui le souhaitent une subvention pouvant couvrir jusqu'à 50% des coûts liés à cet accompagnement stratégique mais au maximum à 5'000 francs par exploitation. Un tel accompagnement est souvent souhaitable pour permettre à tout un chacun de prendre le recul nécessaire à la bonne prise de décision.

RENFORCEMENT DES MESURES CANTONALES DE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Avec la dernière adaptation du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (RPromAgr) le 22 janvier 2025, le canton a accru significativement les possibilités de soutien aux exploitantes et exploitants confrontés à un manque temporaire de trésorerie de leur exploitation.

Ainsi, l'OCAN peut remédier désormais à un manque temporaire de liquidités jusqu'à concurrence de maximum 50% des paiements directs déterminés selon le dernier décompte annuel ou de 10% du chiffre d'affaires établi selon la dernière taxation fiscale, mais au maximum de 300'000 francs. Alors qu'entre 2023 et 2024, l'OCAN n'avait enregistré que cinq aides d'urgence, en 2025, ce sont neuf demandes qui ont été traitées par l'office pour un montant global octroyé de 610'000 francs.



DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS « HOMME-MORT »

Sur le plan de la sécurité des collaborateurs et collaboratrices (accidents et agressions), l'année 2025 a été marquée par le déploiement de dispositifs d'alarme pour les travailleuses et travailleurs seuls et isolés, considérés comme des Équipements de Protection Individuelle (EPI). Leur port est obligatoire. Ces dispositifs permettent de déclencher automatiquement ou volontairement une alerte en cas de malaise, chute ou agression. À ce jour, 45 collaborateurs et collaboratrices de l'OCAN en sont équipés. Cette démarche répond aux obligations légales de l'OCAN en tant qu'employeur et s'inscrit dans une expérience pouvant être partagée.

Il est à noter que si jusqu'ici ces aides ont été octroyées conformément à leur destination première, c'est-à-dire à des exploitantes et exploitants faisant face à des dépenses non couvertes momentanément, avec l'épisode de gel de 2024 et les importantes difficultés rencontrées sur le marché viti-vinicole, il est à craindre que ces aides servent désormais à soutenir des exploitations en prise à des problèmes conjoncturels ou structurels plus graves.

Une telle situation se traduit par une exposition accrue au risque de non-remboursement des aides versées. Une attention particulière devra donc être portée à la nature et la hauteur des garanties exigées en contrepartie des prêts accordés par le canton.

Rappelons précisément à ce sujet que des aides sous forme de désendettement peuvent également être demandées, permettant de répondre à des difficultés plus sévères s'inscrivant dans la durée.

INVESTISSEMENTS AGRICOLES DURABLES, ÉTAT DES LIEUX APRÈS DEUX ANS DE MISE EN ŒUVRE

Adoptée le 23 juin 2023, la loi sur les infrastructures agricoles durables (LIAD2) est dotée d'une enveloppe financière de 40 millions de francs destinée à soutenir différentes typologies de projets répondants aux enjeux de la transition écologique, de l'ouverture accrue des marchés et des défis du changement climatique.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, soit après un peu plus de deux ans de mise en œuvre, les subventions versées s'élèvent à près de 3,2 millions de francs.

Les principaux investissements soutenus concernent:

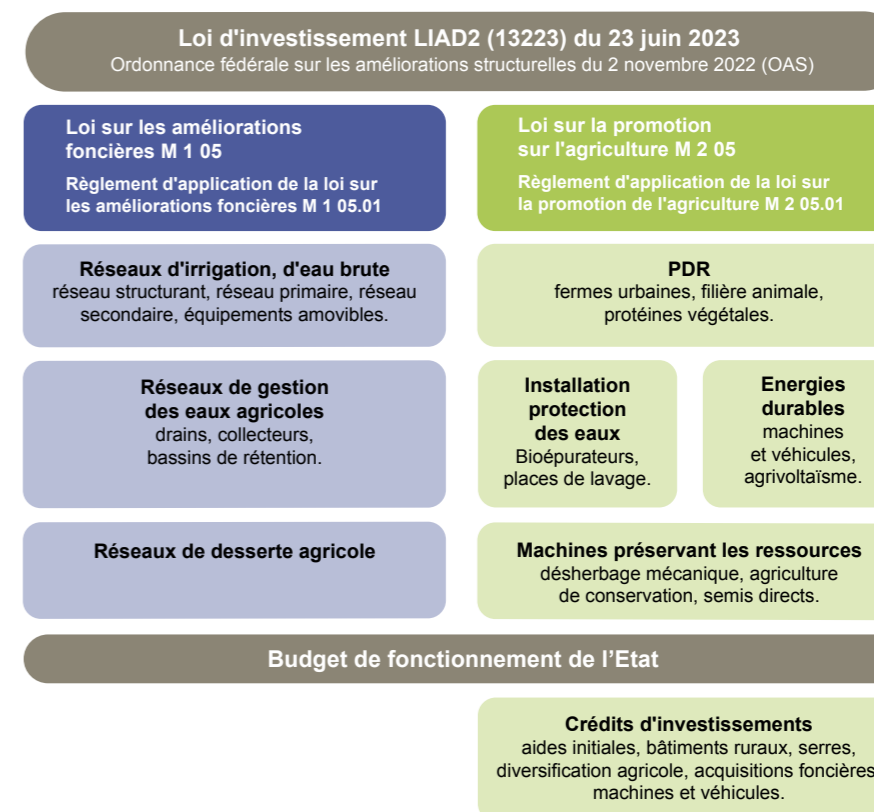
- les places de lavage pour véhicules agricoles avec récupération et traitement des phytosanitaires;
- les machines permettant la réduction de l'emploi d'herbicides;

- le projet de développement régional (PDR) consacré au développement des fermes urbaines;
- les travaux d'améliorations structurelles et foncières.

Afin de répondre à l'ensemble du périmètre de la loi, un accent particulier doit être encore porté au cours des prochaines années en matière de:

- poursuite des PDR, dont celui consacré à la filière animale, avec la construction d'un nouvel abattoir régional;
- création d'un réseau d'irrigation agricole couplé au développement des réseaux de distribution d'eau brute;
- développement des aides visant la transition en matière de décarbonation de l'activité agricole.

La concrétisation de ces projets représente un défi considérable pour les exploitants et les exploitantes agricoles ou les groupements concernés, tant du point de vue des investissements privés qu'ils nécessitent que du point de vue de leur portage et de leur gouvernance. L'OCAN assumera dans toute la mesure de ses moyens l'accompagnement de l'ensemble de ces projets qui doivent permettre de donner à l'agriculture genevoise les moyens d'affronter dans les meilleures conditions possibles les défis à venir.





REVITALISATION DU TRIANGLE DE L'AIRE A LULLY

Des travaux de revitalisation ont été menés fin 2025 à proximité du village de Lully, le long de l'Aire. Le périmètre concerné est une surface créée lors de la deuxième étape de revitalisation de ce cours d'eau entre 2008 et 2010.

Cette intervention a permis de revitaliser les plans d'eau qui avaient été aménagés sur cette parcelle, de créer une falaise en faveur de l'hirondelle de rivage et de créer de nouvelles microstructures en faveur de la petite faune.

PLANTATION DE TROIS ARBRES POUR LA CLÔTURE DU PROCESSUS D'ELABORATION D'UN RPDPA

Le 20 novembre 2025, le service des arbres a convié toutes les personnes ayant participé au processus d'élaboration d'un projet de règlement sur la protection et le développement du patrimoine arboré (RPDPA) à une cérémonie de clôture. Cet événement organisé de main de maître par Nouchka Baral et Tiphaine Bussy s'est déroulé au parc Rigot en présence d'une trentaine de personnes. En plus d'un apéritif dînatoire célébrant les produits de la région, les personnes présentes ont participé à la plantation symbolique de 3 pins. Un grand merci à toutes et tous pour ce chouette moment.



Plans d'eau revitalisés



Plantation avec les participants et participantes au processus d'élaboration du RPDPA de trois pins dans le Parc Rigot



AU FIL DU NANT D'AVRIL, UNE PASSERELLE REMISE A NEUF

En 1983 l'inauguration du chemin piéton du Nant d'Avril, du Pont de Peney-Dessous jusqu'à la route du Mandement, offre à la population un accès aménagé à la nature. La promenade s'effectue sur une distance de 6 km et notamment sur sa section encore à l'air libre de 2.5 km.

Très fréquenté par les piétons, les cavaliers et cavalières ainsi que les cyclistes, le chemin et ses passerelles en bois font l'objet d'un entretien constant par l'État de Genève.

27 ans après sa dernière réfection, la passerelle située au km 1.030 a fait peau neuve avec des améliorations majeures tels que l'utilisation de bois local et la mise en conformité de son garde-corps.



